



SEMAFO inc.

États financiers consolidés audités

31 décembre 2018

Table des matières

ÉTATS FINANCIERS	Page
Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport de l'auditeur indépendant.....	4
États consolidés de la situation financière.....	7
États consolidés du résultat	8
États consolidés du résultat global.....	9
États consolidés des variations des capitaux propres.....	10
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	11
NOTES ANNEXES	
1. Constitution et nature des activités de la Société	12
2. Mode de présentation	12
3. Sommaire des principales méthodes comptables	13
4. Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur	20
5. Nouvelles normes comptables publiées mais non encore en vigueur	22
6. Estimations et jugements comptables critiques	23
7. Trésorerie	26
8. Clients et autres débiteurs.....	26
9. Stocks.....	27
10. Avance à recevoir et immobilisation incorporelle	27
11. Immobilisations corporelles	28
12. Autres actifs financiers non courants	29
13. Fournisseurs et charges à payer	30
14. Dette à long terme	30
15. Contrats de location-financement.....	32
16. Provisions	33
17. Impôt sur le résultat	34
18. Capital social	36
19. Gestion du risque lié au capital.....	37
20. Instruments financiers	38
21. Charges d'exploitation minière	42
22. Charges administratives	43
23. Rémunération fondée sur des actions	43
24. Charges financières	46
25. Participations ne donnant pas le contrôle	47
26. Résultat par action	47
27. Engagements financiers et éventualités	48
28. Informations financières incluses dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie	49
29. Filiales et transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	50
30. Transactions entre parties liées	52
31. Information sectorielle	52
32. Événement subséquent	53

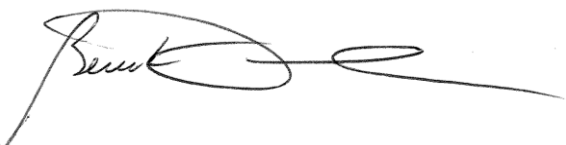
Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers consolidés de SEMAFO inc. (la « Société ») ainsi que toutes les informations financières qui figurent dans le présent rapport sont de la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, ils reflètent les meilleures estimations et jugements de la direction. La direction a préparé les informations financières qui figurent dans d'autres sections du présent rapport et s'est assurée de leur conformité aux états financiers consolidés.

La Société maintient un système approprié de contrôle interne qui fournit une assurance raisonnable quant à la protection des actifs contre la perte ou toute utilisation fautive et s'assure que des registres comptables sont correctement tenus afin de présenter une information fiable servant à la préparation d'états financiers consolidés exacts en temps opportun.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés, ont été nommés par les actionnaires et ont effectué un audit des états financiers consolidés de la Société. Leur rapport à titre d'auditeurs est annexé à la présente.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction remplit ses obligations en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et au contrôle interne. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce dernier est entièrement formé d'administrateurs indépendants et se réunit périodiquement avec la direction et avec les auditeurs externes de la Société afin de discuter des résultats de l'audit et d'examiner des questions connexes. Les auditeurs externes ont entièrement accès au comité d'audit avec et sans la présence de la direction. Le comité d'audit révisé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion de la Société et recommande leur approbation au conseil d'administration.



Benoit Desormeaux, CPA, CA
Président et chef de la direction



Martin Milette, CPA, CA
Chef de la direction financière

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de SEMAFO Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de SEMAFO Inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017;
- les états consolidés du résultat pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Frédéric Lepage.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 5 mars 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123475

États consolidés de la situation financière

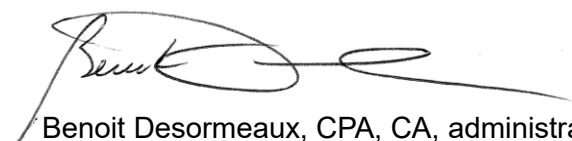
(en milliers de dollars américains)

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	96 519	198 950
Clients et autres débiteurs (note 8)	29 434	22 649
Impôt sur le résultat à recevoir (note 17)	6 390	3 186
Stocks (note 9)	83 211	66 409
Autres actifs courants	5 378	4 094
	220 932	295 288
Actifs non courants		
Avance à recevoir (note 10)	2 117	2 867
Liquidités soumises à des restrictions (note 7)	25 340	23 237
Immobilisations corporelles (note 11)	782 060	703 341
Immobilisation incorporelle (note 10)	1 204	1 374
Autres actifs financiers non courants (note 12)	2 622	2 256
	813 343	733 075
Total de l'actif	1 034 275	1 028 363
Passif		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer (note 13)	63 905	72 720
Tranche courante de la dette à long terme (note 14)	60 181	310
Tranche courante des contrats de location-financement (note 15)	7 820	4 703
Tranche courante des passifs liés aux régimes d'unités d'actions (note 23)	3 311	6 404
Provisions (note 16)	3 051	3 069
	138 268	87 206
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 14)	57 388	115 247
Contrats de location-financement (note 15)	20 144	19 008
Passifs liés aux régimes d'unités d'actions (note 23)	2 263	3 138
Provisions (note 16)	23 561	12 258
Passifs d'impôt différé (note 17)	39 548	30 944
	142 904	180 595
Total du passif	281 172	267 801
Capitaux propres		
Actionnaires de la Société		
Capital social (note 18)	623 604	622 294
Surplus d'apport	6 771	7 220
Cumul des autres éléments du résultat global	(18 909)	2 256
Résultats non distribués	109 216	97 710
	720 682	729 480
Participations ne donnant pas le contrôle (note 25)	32 421	31 082
Total des capitaux propres	753 103	760 562
Total du passif et des capitaux propres	1 034 275	1 028 363

Engagements financiers et éventualités (note 27)

Approuvé par le conseil d'administration,


Gilles Masson, CPA, CA, administrateur


Benoit Desormeaux, CPA, CA, administrateur

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	2018 \$	2017 \$
Produits – Ventes d’or	296 679	258 993
Charges d’exploitation		
Charges d’exploitation minière (note 21).....	164 209	134 385
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	103 758	94 722
Charges administratives (note 22)	15 826	14 069
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative	1 262	1 097
Rémunération fondée sur des actions (note 23)	1 303	3 226
Résultat opérationnel	10 321	11 494
Autres charges (produits)		
Produits financiers.....	(2 283)	(3 294)
Charges financières (note 24).....	5 722	1 309
Perte (gain) de change.....	1 613	(9 528)
Résultat avant l’impôt sur le résultat	5 269	23 007
Charge (recouvrement) d’impôt sur le résultat		
Exigible (note 17)	2 136	4 181
Différé (note 17)	9 986	(4 737)
	12 122	(556)
Résultat net de l’exercice	(6 853)	23 563
Attribuable aux :		
Actionnaires de la Société.....	(8 192)	20 036
Participations ne donnant pas le contrôle (note 25)	1 339	3 527
	(6 853)	23 563
Résultat par action (note 26)		
De base.....	(0,03)	0,06
Dilué.....	(0,03)	0,06

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars américains)

	2018 \$	2017 \$
Résultat net de l'exercice	(6 853)	23 563
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé au résultat net		
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt nul) (note 20)	n/a	1 161
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net		
Variation de la juste valeur de placements en instruments de capitaux propres à la JVAERG (déduction faite de l'impôt nul) (note 20)	(1 467)	n/a
Résultat global de l'exercice, déduction faite de l'impôt	(8 320)	24 724
Attribuable aux :		
Actionnaires de la Société	(9 659)	21 197
Participations ne donnant pas le contrôle (note 25)	1 339	3 527
	(8 320)	24 724

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

	Attribuable aux actionnaires de la Société						Participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL DES CAPI- TAUX PRO- PRES
	Capital social		Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total		
	Actions ordinaires	Montant						
	(en milliers)	\$						
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	324 840	621 902	7 357	1 095	77 674	708 028	27 555	735 583
Résultat net de l'exercice	—	—	—	—	20 036	20 036	3 527	23 563
Autres éléments du résultat global de l'exercice								
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt nul) (note 20)	—	—	—	1 161	—	1 161	—	1 161
Résultat global de l'exercice.....	—	—	—	1 161	20 036	21 197	3 527	24 724
Actions émises à l'exercice d'options (note 23).....	142	392	(137)	—	—	255	—	255
Solde au 31 décembre 2017	324 982	622 294	7 220	2 256	97 710	729 480	31 082	760 562
Solde au 31 décembre 2017	324 982	622 294	7 220	2 256	97 710	729 480	31 082	760 562
Ajustement suivant l'adoption d'IFRS 9 (déduction faite de l'impôt) (note 4)	—	—	—	(19 600)	19 600	—	—	—
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	324 982	622 294	7 220	(17 344)	117 310	729 480	31 082	760 562
Résultat net de l'exercice	—	—	—	—	(8 192)	(8 192)	1 339	(6 853)
Autres éléments du résultat global de l'exercice								
Variation de la juste valeur de placements en instruments de capitaux propres à la JVAERG (déduction faite de l'impôt nul) (note 20).....	—	—	—	(1 467)	—	(1 467)	—	(1 467)
Résultat global de l'exercice, déduction faite de l'impôt.....	—	—	—	(1 467)	(8 192)	(9 659)	1 339	(8 320)
Actions émises à l'exercice d'options (note 23).....	635	1 310	(449)	—	—	861	—	861
Reclassement du cumul des AERG aux résultats non distribués à la vente d'un placement en instruments de capitaux propres.....	—	—	—	(98)	98	—	—	—
Solde au 31 décembre 2018	325 617	623 604	6 771	(18 909)	109 216	720 682	32 421	753 103

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars américains)

	2018 \$	2017 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	(6 853)	23 563
Ajustements :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.....	103 758	94 722
Rémunération fondée sur des actions	1 303	3 226
Perte (gain) de change latente	1 608	(9 480)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat différé.....	9 986	(4 737)
Autres	401	(271)
	110 203	107 023
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 28 a)	(2 279)	(30 115)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	107 924	76 908
Activités de financement		
Prélèvement sur la dette à long terme (note 14)	—	60 000
Remboursement sur le financement d'équipement (note 14).....	(310)	(310)
Versements sur les contrats de location-financement (note 15).....	(5 485)	(5 128)
Produit de l'émission de titres du capital social, déduction faite des frais d'émission (note 18)	861	255
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(4 934)	54 817
Activités d'investissement		
Acquisitions nettes de placements en instruments de capitaux propres	(1 740)	—
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 28 c)	(198 740)	(201 346)
Augmentation des liquidités soumises à des restrictions	(2 491)	(16 808)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(202 971)	(218 154)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(2 450)	11 607
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(102 431)	(74 822)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	198 950	273 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice.....	96 519	198 950
Intérêts payés.....	9 850	6 576
Intérêts reçus	2 464	3 360
Impôt sur le résultat payé	5 127	12 109

Informations supplémentaires sur les éléments hors trésorerie (note 28 b)

1. Constitution et nature des activités de la Société

SEMAFO inc. (la « Société ») est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et cotée à la Bourse de Toronto (le « TSX ») et à la Bourse NASDAQ OMX de Stockholm. L'adresse du siège social de la Société est le 100 boulevard Alexis-Nihon, 7^e étage, Saint-Laurent (Québec), Canada, H4M 2P3.

Les filiales de la Société se consacrent aux activités minières aurifères incluant l'exploration, le développement et la production d'or. Ces activités se déroulent en Afrique occidentale. La Société exploite deux mines, les mines Boungou et Mana, au Burkina Faso. SEMAFO est engagée à créer de la valeur par l'exploitation minière responsable de ses actifs de qualité et en tirant profit de son pipeline de projets en développement. Les filiales de la Société détiennent aussi des participations dans des propriétés minières. Le recouvrement potentiel des dépenses engagées sur ces propriétés et des frais différés connexes dépend de l'existence en quantité suffisante de réserves de minerai, de la capacité d'obtenir et de conserver tous les permis requis, de la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la mise en exploitation de ces propriétés minières et de la rentabilité de la production future de la Société.

2. Mode de présentation

Les états financiers consolidés audités de la Société (les « états financiers ») sont pour le groupe constitué de SEMAFO inc. et ses filiales. Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IFRS »).

La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées pour préparer ses états financiers selon les IFRS, y compris les chiffres comparatifs, hormis l'adoption de nouvelles normes tel que décrit ci-dessous. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers en date du 5 mars 2019.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, dont les placements en titres de capitaux propres.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars américains, monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales, et tous les montants ont été arrondis au millier le plus proche, à moins d'indication contraire.

Conversion des transactions en monnaies étrangères

Lors de la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle des entités (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de l'état de la situation financière, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change de fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction. Tout gain ou perte à la conversion de ces transactions en monnaies étrangères est inclus dans l'état du résultat sous la rubrique du gain ou de la perte de change.

Consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entreprises structurées) contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée, ou détient des droits, à des rendements variables découlant de son implication avec l'entité et est capable d'influer directement sur ces rendements par son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse. Les transactions et les soldes intragroupes ainsi que les gains latents sur les transactions entre les filiales de la Société sont éliminés. Les gains et pertes latents sont aussi éliminés. Au besoin, les montants présentés par les filiales ont été ajustés afin de les rendre conformes aux méthodes comptables de la Société.

Cession de filiales

Lorsque la Société cesse d'exercer un contrôle, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée au résultat net. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier. De plus, tout montant comptabilisé précédemment dans les autres éléments du résultat global (« AERG ») à l'égard de cette entité est comptabilisé comme si la Société avait directement cédé les actifs ou passifs correspondants. Cela peut signifier que les montants comptabilisés précédemment dans les AERG seront reclassés au résultat net.

2. Mode de présentation (suite)

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont présentés de la même manière que dans l'information financière interne fournie au principal décideur opérationnel. Ce dernier, qui est responsable de l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels et de l'évaluation de la performance de ceux-ci, est identifié comme étant l'équipe de direction, laquelle est aussi responsable des décisions stratégiques.

Filiales significatives – Participation

	Pays	31 décembre 2018	31 décembre 2017
SEMAFO Boungou S.A.	Burkina Faso	90 %	90 %
SEMAFO Burkina Faso S.A.	Burkina Faso	90 %	90 %
Birimian Resources S.A.R.L.	Burkina Faso	100 %	100 %
Mana Minéral S.A.R.L.	Burkina Faso	100 %	100 %
SEMAFO (Barbados) Ltd.	Barbade	100 %	100 %

3. Sommaire des principales méthodes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent d'encaisse, de soldes détenus auprès de banques et d'autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois ou qui peuvent être rachetés en tout temps sans pénalité.

Stocks

L'or (les lingots d'or et l'or en voie de production) est mesuré physiquement et évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti (« PEPS »). Les coûts de production comprennent les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les coûts indirects liés aux sites miniers (fondés sur une capacité d'exploitation normale), y compris la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles applicable.

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange ainsi que le minerai empilé sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les éléments des immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Lorsque des éléments d'une immobilisation corporelle comprennent des composantes importantes avec des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition, au développement et à la construction de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la Société et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

La valeur comptable d'un actif remplacé est décomptabilisée lors du remplacement. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts liés aux travaux majeurs de reconstruction ou de révision effectués dans le cadre de programmes de maintenance sont inscrits à l'actif lorsqu'il est probable que les travaux permettront d'accroître la capacité de production ou la durée d'utilité de l'actif visé.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

i) Coûts d'acquisition de propriétés et frais d'exploration et de développement différés

Les coûts engagés relativement aux réserves prouvées et probables mises en valeur et non mises en valeur et aux ressources probables ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que les ressources ne faisant pas partie des réserves seront produites (les « ressources probables ne faisant pas partie des réserves ») sont inclus dans le montant amortissable. La Société a choisi d'exclure du montant amortissable les coûts de mise en valeur futurs prévus.

L'amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité. Le montant amortissable de l'actif correspond à son coût, ou à tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement commence au moment de la mise en exploitation commerciale de la propriété et est calculé selon le mode des unités de production sur la durée prévue d'exploitation de la mine, en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables. Le nombre estimatif d'onces d'or récupérables comprend les réserves prouvées et probables et les matières ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que des matières ne faisant pas partie des réserves seront produites.

Les frais d'exploration engagés à l'égard d'une propriété en exploitation sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles et sont amortis en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables dans la zone de ressources visée.

ii) Bâtiments et matériel relatifs à l'exploitation minière

Les bâtiments et le matériel relatifs à l'exploitation minière sont inscrits au coût et sont amortis, déduction faite de la valeur résiduelle, selon le mode des unités de production sur la durée prévue d'exploitation de la mine, en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables. Par ailleurs, si la durée d'utilité prévue de l'actif est inférieure à celle du gisement, son amortissement est basé sur sa durée d'utilité prévue.

iii) Actifs en cours de construction

Les actifs en cours de construction comprennent les immobilisations corporelles en voie de construction, y compris celles destinées à leur usage propre. Le coût comprend leur prix d'achat, ainsi que tout coût directement attribuable à la mise en état de fonctionnement de l'actif en vue de son utilisation prévue. Les actifs en cours de construction sont classés dans la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles lorsque les coûts sont engagés. Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée, et ne sont pas amortis. Leur amortissement commence uniquement lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue.

iv) Matériel roulant, équipement d'extraction minière, matériel de communication et matériel informatique

Le matériel roulant, l'équipement d'extraction minière, le matériel de communication et le matériel informatique sont comptabilisés au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon le mode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %, à l'exception de l'amortissement de l'équipement d'extraction minière, qui est calculé selon le mode des heures d'utilisation en fonction de la durée d'utilité prévue. L'amortissement est capitalisé à l'actif minier qui n'est pas encore en exploitation commerciale et sera comptabilisé à l'état du résultat au fur et à mesure de la mise en exploitation de ces propriétés minières.

v) Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue de la même façon que les actifs détenus en propriété véritable, ou sur la durée du contrat de location si elle est plus courte.

vi) Frais de découverte engagés au cours de la phase d'exploitation d'une mine

Dans l'exploitation minière à ciel ouvert, il est nécessaire d'enlever le mort-terrain et la roche stérile afin d'accéder au minerai duquel les minéraux pourront être extraits de façon rentable. Le processus d'extraction du mort-terrain et de la roche stérile est appelé « découverte ». Les frais de découverte engagés pour permettre l'accès initial au corps minéralisé (aussi appelé « découverte de préproduction ») sont capitalisés en tant que coûts de développement minier.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

vi) Frais de découverte engagés au cours de la phase d'exploitation d'une mine (suite)

Il sera peut-être également nécessaire d'enlever la roche stérile et d'engager des frais de découverte pendant la phase de production minière. La Société comptabilise un actif au titre des opérations de découverte si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- 1) Il est probable que les avantages économiques futurs (meilleur accès au corps minéralisé) associés aux opérations de découverte iront à la Société;
- 2) La Société peut identifier la partie du corps minéralisé à laquelle elle a un meilleur accès; et
- 3) Les frais rattachés aux opérations de découverte associées à cette partie du corps minéralisé peuvent être évalués de façon fiable.

La Société évalue l'actif au titre des opérations de découverte au coût, celui-ci correspondant au cumul des frais directement engagés pour réaliser les travaux de découverte qui donnent un meilleur accès à la partie identifiée du corps minéralisé, auquel s'ajoute la quote-part des coûts indirects qui sont directement attribuables à l'actif.

Après l'évaluation initiale, l'actif au titre des opérations de découverte doit être comptabilisé au coût, moins les amortissements et les pertes de valeur, de la même façon que l'actif existant dont il fait partie.

L'actif au titre des opérations de découverte est amorti sur la durée d'utilité attendue de la partie identifiée du corps minéralisé qui devient plus accessible grâce aux opérations de découverte en utilisant la méthode du ratio « stérile sur minéral ».

vii) Propriétés en exploration

Lorsque le permis d'exploration a été obtenu, les frais d'exploration et d'évaluation sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont engagés. Les propriétés en exploration comprennent les droits miniers et les frais différés d'exploration et d'évaluation sur les propriétés qui sont au stade de l'exploration et de l'évaluation et sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les frais d'exploration comprennent typiquement les coûts associés à la prospection, l'échantillonnage, les tranchées, les forages et les autres travaux impliqués dans la recherche de minéral comme les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques.

Les droits miniers, les frais d'exploration et d'évaluation différés et les options pour acquérir des participations indivises dans des droits miniers ne sont amortis qu'au moment de la mise en exploitation des propriétés.

Le produit réalisé à la cession de propriétés en exploration est porté en diminution des frais connexes, tout excédent étant constaté comme profit à l'état du résultat. Les pertes aux cessions partielles sont constatées à l'état du résultat.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources d'une propriété minière en particulier ont été établies, ce qui se fait en tenant compte de plusieurs facteurs, dont notamment l'assurance de financement et l'obtention d'une convention minière ainsi que d'autres permis, les actifs d'exploration et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation et sont retransférés aux propriétés minières en développement incluses dans les immobilisations corporelles.

viii) Propriétés minières en développement

Les propriétés minières en développement englobent les coûts engagés après que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources sur une propriété minière en particulier aient été établies.

Les coûts capitalisés, soit les coûts d'acquisition de propriétés minières et certains coûts de développement minier et de construction, ne sont amortis qu'à compter du moment où la propriété minière en question atteint un niveau de capacité opérationnelle prédéterminé par la direction, souvent considéré comme étant la « production commerciale ».

La date de transition entre la construction et la production commerciale, aux fins de la comptabilité, est basée sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs, comme le moment où le projet est physiquement complété en substance, l'atteinte d'un niveau soutenu d'activités minières, d'un niveau soutenu d'activités de traitement, et le passage d'une période de temps raisonnable. Suivant la fin des activités de construction d'une mine (basé sur l'établissement de la production commerciale), les coûts sont retirés des propriétés minières en développement et intégrés aux catégories appropriées, soit les immobilisations corporelles ou les fournitures et les stocks.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers de la Société, tels que les immobilisations corporelles et les propriétés en exploration, sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de l'état de la situation financière et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un indice de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle il se rattache, dépasse sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif concerné ou de l'UGT concernée). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Il s'agit en général des mines individuelles. Les actifs d'exploration et d'évaluation situés dans le même secteur d'intérêt qu'une mine en exploitation sont regroupés avec les UGT existantes aux fins du test de dépréciation. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état du résultat dans l'exercice au cours duquel elles surviennent.

Aux fins du calcul de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés selon un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur est reprise s'il y a une indication d'un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Toutefois, une perte de valeur est reprise seulement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Produits – Ventes d'or

La Société vend de l'or à un raffineur. Les ventes sont comptabilisées lorsque le contrôle de l'or a été transféré au raffineur, soit lorsque l'or quitte l'entrepôt de la Société (la chambre de coulée). Ainsi, les obligations de performance sont honorées au moment où l'or quitte la chambre de coulée. À ce moment précis, la Société transfère physiquement le produit d'or et la Société transfère les risques (par ex. : les pertes et les risques liés à l'expédition) et les avantages importants liés à l'or au raffineur.

Les produits de la vente d'or sont comptabilisés en fonction du prix fixé à Londres. Une créance client est comptabilisée lorsque l'or quitte la chambre de coulée. Aucun élément de financement n'est réputé exister puisque le paiement est généralement fait dans les 15 jours après que l'or ait quitté la chambre de coulée.

Instruments financiers

Classification

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- Ceux qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur (soit par le biais des AERG, soit par le biais du résultat net), et
- Ceux qui sont évalués au coût amorti.

La classification dépend du modèle d'affaires de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes seront comptabilisés soit dans le résultat net, soit dans les AERG. Pour les placements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra à savoir si la Société a fait le choix irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, de comptabiliser le placement en instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).

La Société reclassifie ses instruments d'emprunt uniquement lorsque son modèle d'affaires pour la gestion de ces actifs change.

Évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), des frais de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les frais de transaction des actifs financiers évalués à la JVRN sont passés en charges au résultat net.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation (suite)

Les actifs financiers avec des contrats dérivés intégrés sont considérés dans leur intégralité lorsque vient le temps de déterminer si leurs flux de trésorerie consistent uniquement de paiements de capital et d'intérêts.

i) Instruments d'emprunt

L'évaluation ultérieure des instruments d'emprunt dépend du modèle d'affaires de la Société pour la gestion de l'actif et des caractéristiques des flux de trésorerie liés à l'actif. La Société classe ses instruments d'emprunt dans la catégorie suivante :

- **Coût amorti :**
Les actifs qui sont détenus dans le but de recueillir des flux de trésorerie contractuels, où ces flux de trésorerie représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts provenant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout gain ou perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement dans le résultat net et présenté dans les autres gains/(pertes), avec les gains et les pertes de change. Les pertes de valeur sont présentées dans une rubrique distincte à l'état du résultat.

ii) Instruments de capitaux propres

La Société évalue ultérieurement tous les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur. Lorsque la direction de la Société choisit de présenter les gains et les pertes de juste valeur sur les placements en instruments de capitaux propres dans les AERG, il n'y a pas de reclassement ultérieur des gains et des pertes de juste valeur au résultat net suivant la décomptabilisation du placement, mais plutôt un reclassement au sein des capitaux propres, du cumul des AERG aux résultats non distribués. Les dividendes rattachés à ces placements continuent d'être comptabilisés au résultat net dans les autres produits lorsque le droit de la Société de recevoir le paiement est établi.

Les variations de la juste valeur des actifs financiers à la JVRN sont comptabilisées dans les autres gains/(pertes) à l'état du résultat lorsqu'applicable.

Dépréciation

La Société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues associées à ses instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti. La méthodologie appliquée pour déterminer la dépréciation dépend à savoir s'il y a une augmentation significative du risque de crédit.

Pour les comptes clients, la Société applique une approche simplifiée permise en vertu d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui stipule que les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées dès la comptabilisation initiale des sommes à recevoir. La Société détermine qu'il n'y a pas de hausse significative du risque de crédit pour les instruments qui présentent un faible risque de crédit.

Frais de transaction

Les frais de transaction liés aux actifs financiers à la JVRN sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les frais de transaction liés aux actifs financiers au coût amorti et à la JVAERG sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif tandis que les frais de transaction liés aux passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du passif. Ils sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais de transaction englobent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et arbitragistes, les montants prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeurs ainsi que les droits et taxes de transfert. Les frais de transaction n'incluent ni la prime de remboursement ou d'émission de la dette, ni les frais de financement, ni les frais d'administration internes, ni les frais de possession.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Provisions

Les provisions relatives à la remise en état de l'environnement, aux poursuites judiciaires et à la rémunération des dirigeants sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses attendues pour éteindre l'obligation selon la meilleure estimation de la direction d'après un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette obligation. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est constatée à titre de charges financières.

À chaque date de présentation de l'information financière, le montant du passif est augmenté pour refléter la tranche intérêts (désactualisation) dont il est tenu compte dans sa comptabilisation initiale, et il est aussi ajusté pour tenir compte des changements dans l'estimation du montant, du moment, du taux d'actualisation et du coût des travaux à effectuer.

Les provisions relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent les obligations juridiques et implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts associés à la restauration et aux activités de surveillance ainsi qu'à l'enlèvement des actifs corporels.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés dans les AERG ou directement dans les capitaux propres; en pareils cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les AERG ou directement dans les capitaux propres.

i) Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible pour la période considérée et les périodes précédentes sont évalués au montant censé être recouvré auprès des autorités fiscales ou versé à celles-ci. Les taux d'impôt et la réglementation fiscale utilisés pour le calcul sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés si et seulement si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

ii) Impôt différé

L'impôt différé est calculé selon la méthode axée sur le bilan, au titre des écarts temporaires existant, à la date de l'état de la situation financière, entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des écarts temporaires sauf :

- Lorsque l'actif ou le passif d'impôt différé découle de la constatation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable; et
- Dans le cas des écarts temporaires imposables liés à des participations dans des filiales, lorsque la date à laquelle l'écart temporaire s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que cet écart temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable futur, auquel les écarts temporaires pourront être imputés, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention ou bien de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou bien de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, à chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

Un gain ou une perte lié à la conversion des devises peut être généré à l'égard de l'impôt sur le résultat différé lorsque l'impôt local est libellé en devises autres que la monnaie fonctionnelle pour certains éléments non monétaires. Un actif ou un passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'écart entre la valeur au livre à des fins comptables (qui reflète le coût historique dans la monnaie fonctionnelle de l'entité) et la base fiscale sous-jacente (qui reflète le coût actuel aux fins de l'impôt local, converti dans la monnaie fonctionnelle au taux de change courant). Le gain ou la perte lié à la conversion des devises est comptabilisé dans l'impôt sur le résultat différé dans l'état du résultat.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Rémunération fondée sur des actions

La Société a établi quatre mécanismes distincts de rémunération fondée sur des actions à l'intention de ses employés, administrateurs, dirigeants et consultants.

i) Options

La Société comptabilise ses régimes de rémunération fondée sur des actions qui attribuent des options selon la méthode de la juste valeur. Cette méthode consiste à comptabiliser les charges en résultat sur la période d'acquisition des options attribuées et à comptabiliser la contrepartie en surplus d'apport dans l'état de la situation financière. La juste valeur est établie selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes. Lorsque les options sur actions sont exercées, toute contrepartie payée, après déduction des coûts de transaction directs, est créditée au capital social.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit ses estimations du nombre d'options censées être acquises. Le cas échéant, elle comptabilise dans l'état consolidé du résultat l'incidence de sa révision des estimations initiales, et inscrit l'ajustement correspondant en capitaux propres.

ii) Unités d'actions restreintes (« UAR »)

Le régime d'UAR est un régime d'intéressement à long terme non dilutif. Des UAR peuvent être accordées aux employés, administrateurs, dirigeants et consultants dans le cadre de leur enveloppe de rémunération à long terme, ces UAR leur permettant de recevoir une rétribution au comptant fondée sur le cours de l'action de la Société au moment pertinent. Pour chaque UAR attribuée, un passif correspondant est comptabilisé à la juste valeur d'un montant équivalant au cours de clôture moyen des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédant la fin de la période de présentation de l'information financière, au prorata sur la période d'acquisition, et en fonction de l'estimation faite par la direction du nombre d'UAR dont les droits seront finalement acquis.

Comme ces UAR sont réglées en espèces, la charge et le passif sont ajustés à chaque période de présentation de l'information financière pour tenir compte des variations du cours de l'action sous-jacente et de la révision de l'estimation faite par la direction au sujet du nombre d'UAR dont les droits seront finalement acquis. Les variations sont comptabilisées dans l'état du résultat dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

iii) Unités d'actions différées (« UAD »)

Le régime d'UAD est un régime d'intéressement à long terme non dilutif auquel les employés, y compris les hauts dirigeants, les administrateurs et toute autre personne désignée par la Société, peuvent participer. Les UAD sont immédiatement acquises à la date d'attribution et sont payables en espèces. Conformément au régime d'UAD, après que le participant cesse de siéger au conseil ou d'être employé ou mandaté par la Société, une date de rédemption est proposée par le participant conformément aux modalités du régime d'UAD (la « date de rédemption »). La valeur de rédemption de chaque UAD détenue par le participant est déterminée en multipliant le nombre d'UAD créditées au participant en question par le prix moyen de clôture des actions ordinaires de la Société dans les cinq jours de séance précédant la date de rédemption.

Comme les UAD sont réglées en espèces, la charge et le passif sont ajustés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour tenir compte des variations du cours de l'action sous-jacente. Les variations sont comptabilisées dans l'état du résultat dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Le passif lié aux UAD est classé à titre de passif courant car les UAD sont exigibles à tout moment à la date de rédemption.

iv) Unités d'actions de performance (« UAP »)

Les UAP sont attribuées dans le cadre du régime d'UAR. Des UAP peuvent être attribuées à des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants dans le cadre du régime de rémunération à long terme, leur permettant de recevoir une rétribution au comptant si les conditions d'acquisition des droits sont respectées. Pour chaque UAP attribuée, un passif correspondant est comptabilisé à la juste valeur, laquelle est calculée au moyen d'un modèle de simulation de type Monte Carlo. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits sont acquis à la fin du cycle de performance par le prix de clôture moyen des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédant la fin dudit cycle de performance, et est ajustée selon un facteur lié à la performance, entre 0 % et 150 %.

Comme les UAP sont réglées en espèces, et la charge et le passif sont ajustés à chaque date de présentation de l'information financière pour tenir compte des variations du cours de l'action sous-jacente et des paiements moyens pondérés selon un modèle de simulation de type Monte Carlo. Les variations sont comptabilisées dans l'état du résultat dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

Dividendes

Les dividendes sur les actions ordinaires sont comptabilisés dans les états financiers de la Société dans la période au cours de laquelle ils sont approuvés par le conseil d'administration.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations dans les capitaux propres des filiales détenues par des parties externes. La quote-part de l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et des AERG est comptabilisée directement en capitaux propres même si le solde des résultats des participations ne donnant pas le contrôle est déficitaire.

La Société traite les transactions conclues avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sur la même base que les transactions en instruments de capitaux propres. Les changements dans les participations de la société mère dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions inclus relativement aux options et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. Les actions ordinaires potentiellement dilutives de la Société comprennent les options d'achat d'actions.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts attribuables à l'acquisition, au développement ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs qui nécessitent obligatoirement une période de temps substantielle avant d'être prêts à leur utilisation prévue, sont ajoutés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs en question soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue. Les intérêts sur la dette à long terme et le contrat de location-financement sont capitalisés dans les propriétés minières en développement jusqu'à ce que la propriété minière en question ait atteint la production commerciale.

Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont considérés comme des contrats de location-financement. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles au moindre de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements de location minimums à l'entrée en vigueur du contrat de location. Tous les autres contrats de location sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements en vertu de contrats de location simple sont comptabilisés dans les coûts d'exploitation au résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

4. Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. IFRS 9 introduit de nouvelles exigences en ce qui a trait à la classification, l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. IFRS 9 complète en substance le projet de l'*International Accounting Standard Board* (l'« IASB ») visant à remplacer la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») et les interprétations y afférentes.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de classifications multiples pour les actifs financiers et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que trois catégories : au coût amorti, à la JVAERG et à la JVRN. Le choix de classification dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels associés aux actifs financiers et aux passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et elle abaisse le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale.

La Société a appliqué la norme IFRS 9 de façon rétrospective et a choisi de ne pas retraiter les données pour la période comparative. La Société a passé en revue ses actifs et ses passifs financiers et a déterminé que l'adoption de la nouvelle norme au 1^{er} janvier 2018 a les impacts suivants :

- La Société a reclassé ses instruments financiers dans les trois nouvelles catégories : au coût amorti, à la JVAERG et à la JVRN.

4. Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur (suite)

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») (suite)

• La Société a choisi de présenter dans les AERG les variations de valeur de tous les placements en instruments de capitaux propres antérieurement classés dans les actifs disponibles à la vente. La Société est d'avis que cette classification reflète mieux la nature des placements. Par conséquent, au 1^{er} janvier 2018, la Société a classé ses placements en instruments de capitaux propres, d'une valeur de 2 256 000 \$, dans les actifs financiers à la JVAERG de telle sorte qu'il n'y a aucun changement dans la façon dont ces actifs sont évalués. Toutefois, les gains et les pertes réalisés à la vente d'actifs financiers à la JVAERG ne sont plus transférés au résultat net à la vente, mais sont plutôt reclassés au sein des capitaux propres, du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

En outre, la transition à IFRS 9 a pour impact de réintroduire, dans le cumul des AERG, les pertes de valeur sur les placements en instruments de capitaux propres qui étaient auparavant comptabilisées dans le résultat net. Par conséquent, au 1^{er} janvier 2018, la Société a reclassé une perte de valeur antérieure de 19 600 000 \$ sur des placements en instruments de capitaux propres, des résultats non distribués au cumul des AERG.

• Modifications/amendements de la dette à long terme. En vertu de la norme IAS 39, lorsqu'il y a une modification ou une conversion d'un passif financier, l'on doit déterminer si cette modification mène à une décomptabilisation du passif financier. Lorsqu'il n'y a pas décomptabilisation, IAS 39 permet de comptabiliser de façon prospective, sur la durée de vie résiduelle de la dette à long terme, la différence entre la valeur comptable de la dette initiale et la valeur actualisée des flux de trésorerie en vertu des nouvelles conditions. IFRS 9 change la façon dont les modifications aux passifs financiers sont comptabilisées. En effet, lorsqu'un passif financier évalué au coût amorti est modifié sans que cela ne mène à une décomptabilisation, un gain ou une perte est normalement comptabilisé au résultat net. Le gain ou la perte est calculé comme étant la différence entre les flux de trésorerie contractuels initiaux et les flux de trésorerie modifiés, actualisés au taux d'intérêt effectif à l'origine. La Société a déterminé que l'impact de cette nouvelle norme comptable pour les modifications ou les amendements de la dette survenus lors de périodes antérieures n'est pas significatif à la date de transition et que par conséquent, l'adoption de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 n'avait aucun impact.

L'impact de l'adoption d'IFRS 9 sur l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2018 est présenté ci-dessous :

	31 décembre	Ajustements IFRS 9	1 ^{er} janvier
	2017		2018
	\$	\$	\$
Cumul des autres éléments du résultat global	2 256	(19 600)	(17 344)
Résultats non distribués	97 710	19 600	117 310

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations y afférentes. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre détaillé dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui représente le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La norme introduit une orientation plus directive que celle énoncée dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La norme a pour effet qu'une plus grande quantité d'information doit être présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité doit fournir des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. La Société a adopté IFRS 15 en utilisant la méthode rétrospective intégrale et a déterminé qu'il n'y avait aucun impact sur ses états financiers au 1^{er} janvier 2017, au 31 décembre 2017 et pour l'exercice terminé à cette date.

Amendements à la norme IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (« IFRS 2 »)

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté des amendements à la norme IFRS 2 clarifiant comment certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisés.

Les amendements établissent des exigences quant à la comptabilisation des éléments suivants :

- L'incidence des conditions d'acquisition des droits et de non-acquisition de droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie;
- Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant un élément de règlement net relatif aux obligations de retenues à la source; et

4. Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur (suite)

Amendements à la norme IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (« IFRS 2 ») (suite)

- c) Toute modification aux modalités et aux conditions d'un paiement fondé sur des actions qui aurait pour effet de changer la classification de la transaction, d'une transaction réglée en trésorerie à une transaction réglée en instruments de capitaux propres.

La Société a déterminé que l'adoption des amendements à la norme IFRS 2 n'avait aucun impact sur ses états financiers.

Interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (« IFRIC 22 »)

IFRIC 22 clarifie que : i) la date de transaction utilisée aux fins d'établissement du cours de change est la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire au titre d'un paiement anticipé et du passif non monétaire au titre des produits différés; et ii) s'il y a des paiements ou des encaissements anticipés multiples, une date de transaction est établie pour chaque paiement ou encaissement.

La Société a décidé d'appliquer IFRIC 22 de façon prospective au 1^{er} janvier 2018, sans retraiter les données comparatives.

5. Nouvelles normes comptables publiées mais non encore en vigueur

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, qui établit les principes devant être utilisés par une entité afin de déterminer la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir des contrats de location à l'égard des deux parties au contrat, c.-à-d. le client (le « preneur ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace la norme qui s'appliquait antérieurement aux contrats de location, la norme IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations y afférentes. IFRS 16 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le changement le plus important découlant de l'adoption d'IFRS 16 sera la comptabilisation d'actifs au titre des droits d'utilisation et de passifs de location pour les contrats de location simple existants en vertu d'IAS 17.

La norme permet soit l'adoption rétrospective intégrale ou l'adoption par rattrapage cumulatif. La Société a choisi l'approche par rattrapage cumulatif, qui exige de comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale d'IFRS 16, à compter du 1^{er} janvier 2019, tout effet étant comptabilisé aux résultats non distribués et sans retraitement des années antérieures. Puisque la Société comptabilisera des actifs au titre des droits d'utilisation d'un montant équivalent aux passifs de location diminué des passifs courus, il n'y aura aucun impact sur les résultats non distribués à l'adoption. Pour les contrats de location précédemment classés dans les contrats de location-financement en vertu d'IAS 17, les actifs au titre des droits d'utilisation et les passifs de location à compter du 1^{er} janvier 2019 seront équivalents à la valeur comptable des actifs en location et des passifs de location immédiatement avant cette date, évalués en vertu d'IAS 17.

Selon ses meilleures estimations, la direction s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 16 mène à la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation et de passifs de location pour les contrats de location simple d'un montant d'environ 7 400 000 \$ à 8 400 000 \$ de plus au 1^{er} janvier 2019.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »)

L'interprétation clarifie comment appliquer les exigences de comptabilisation et d'évaluation de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il y a une incertitude relativement aux traitements fiscaux. L'interprétation aborde spécifiquement les éléments suivants :

- a) Si une entité doit considérer les traitements fiscaux incertains séparément;
- b) Les hypothèses formulées par une entité à propos de l'examen des traitements fiscaux par les autorités fiscales;
- c) Comment une entité détermine le résultat imposable, les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition; et
- d) Comment une entité considère les changements de faits et de circonstances.

IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société s'attend à ce que l'adoption d'IFRIC 23 n'ait aucun impact sur ses états financiers.

IAS 23, *Coûts d'emprunt* (« IAS 23 »)

En décembre 2017, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 23. Les amendements à la norme IAS 23 clarifient quels coûts d'emprunt sont admissibles à la capitalisation dans certaines circonstances particulières.

IAS 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société s'attend à ce que l'adoption des amendements à la norme IAS 23 n'ait aucun impact sur ses états financiers.

6. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers de la Société impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans les états financiers de la Société sont décrites ci-après.

Réserves minérales

L'estimation des réserves minérales est un processus complexe qui fait intervenir un ensemble de variables de nature très incertaine et qui nécessite la prise de décisions importantes et prudentes. Ce processus fait intervenir des variables comme les données géologiques sur la structure de chaque fosse, les estimations des coûts de production et les cours futurs de l'or. Les estimations des réserves minérales sont calculées par des personnes qualifiées, conformément aux définitions et aux lignes directrices adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

Les estimations des réserves minérales peuvent changer en fonction des variations du cours de l'or et des coûts de production, et à la lumière d'une meilleure connaissance des gisements d'or et des conditions d'exploitation.

Les estimations des réserves peuvent avoir une incidence importante sur l'information contenue dans nos états financiers. Un certain nombre d'estimations comptables, comme il est décrit ci-dessous, sont formulées à partir des estimations des réserves.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs sont revus à chaque date de l'état consolidé de la situation financière pour vérifier s'il existe un indice quelconque qu'un actif a pu se déprécier, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et lorsque les actifs satisfont aux critères de classement comme détenus en vue de la vente. Ce test requiert des jugements significatifs. Certains facteurs peuvent déclencher la nécessité de procéder à un test de dépréciation, notamment, sans s'y limiter, des tendances négatives significatives du secteur ou de la conjoncture, y compris dans le cours de l'or et dans les pertes courantes, projetées ou historiques, qui indiquent des pertes continues, une diminution de la capitalisation boursière et des dépenses d'investissement différées.

L'évaluation de la valeur recouvrable de la Société, en ce qui concerne la valeur comptable des actifs non financiers, repose sur de nombreuses hypothèses; il est donc possible qu'elle diffère significativement de la valeur recouvrable réelle.

La valeur recouvrable repose, en partie, sur des facteurs qui peuvent être partiellement ou complètement en dehors du contrôle de la Société. Cette évaluation implique de comparer la valeur recouvrable estimative des actifs non financiers à leur valeur comptable respective. Les estimations de la valeur recouvrable de la Société reposent sur de nombreuses hypothèses, notamment, sans s'y limiter, les estimations visant les cours de l'or réalisés, les charges d'exploitation, les taux de récupération de l'or, les réserves et les ressources minérales, les dépenses d'investissement et les coûts de remise en état des sites, les offres potentielles d'achat de la mine à vendre ainsi que les taux de change futurs prévus. La valeur recouvrable estimative pourrait différer des valeurs réelles. Ces écarts pourraient être significatifs et avoir une incidence importante sur la situation financière et le résultat opérationnel de la Société. L'estimation des réserves et des ressources minérales représente la variable la plus importante dans l'estimation de la valeur recouvrable par la Société. Une diminution des réserves ou des ressources pourrait entraîner une perte de valeur qui pourrait réduire le résultat de la Société.

L'estimation par la direction des flux de trésorerie futurs est soumise à des risques et à des incertitudes. Par conséquent, il est raisonnablement possible que des changements surviennent en raison de l'évolution de la conjoncture, changements qui pourraient avoir une incidence sur la recouvrabilité des actifs non financiers de la Société.

Pour les projets de la Société qui sont encore à l'étape de l'exploration et de l'évaluation, les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation comprennent notamment, sans s'y limiter, le fait que le droit d'explorer dans le secteur spécifique viendra à échéance durant la période ou dans un avenir rapproché ou ne sera pas renouvelé; le fait que d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ne sont ni prévues ni budgétées dans un secteur spécifique; le fait que l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la Société a décidé de mettre fin à de telles activités dans le secteur spécifique; si des données suffisantes existent indiquant que, bien que le développement dans un secteur spécifique ira probablement de l'avant, la valeur comptable des actifs ne pourra probablement pas être recouvrée en totalité advenant le développement ou la vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation; et une baisse significative des prix actuels ou prévus pour l'or.

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles

Une partie importante des immobilisations corporelles est amortie selon le mode des unités de production sur la durée d'exploitation prévue de la mine d'après le nombre estimatif d'onces d'or récupérables, qui est l'élément déterminant de la durée d'une mine. Le nombre estimatif d'onces d'or récupérables est fondé sur les réserves prouvées et probables et sur les matières ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que de telles matières seront produites. Les changements dans l'estimation des réserves minérales entraîneront des changements dans la dotation aux amortissements sur la durée résiduelle de l'exploitation. Une diminution des réserves minérales aurait pour effet d'accroître la dotation aux amortissements et cela pourrait avoir une incidence significative sur le résultat opérationnel. La base d'amortissement est mise à jour selon les besoins à la lumière des nouvelles estimations des réserves minérales.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent du développement, de la construction et de l'exploitation normale d'immobilisations corporelles relatives aux mines étant donné que les activités minières sont assujetties à plusieurs lois et règlements sur la protection de l'environnement. En général, ces lois et règlements sont en constante évolution, et des dépenses ont déjà été faites et seront faites à l'avenir pour se conformer à ces lois et règlements à mesure qu'ils évoluent.

La valeur actuelle estimative des obligations de remise en état est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les obligations surviennent. Une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée et la dotation aux amortissements se fait sur la durée de vie de l'actif. Le passif est augmenté à chaque période afin de refléter la tranche intérêts (désactualisation) prise en compte dans son évaluation initiale à la juste valeur, et il est aussi ajusté pour tenir compte des changements dans l'estimation du montant, du moment, du taux d'actualisation et du coût des travaux à effectuer.

Les coûts de restauration futurs sont comptabilisés selon la meilleure estimation par la direction à la fin de chaque période des coûts en trésorerie non actualisés prévus pour chaque site. La comptabilisation des obligations de restauration et de remise en état exige de la direction qu'elle fasse des estimations des coûts futurs qui seront engagés pour réaliser les travaux nécessaires à cet égard, conformément aux lois et règlements en vigueur là où elle mène des activités minières. Les estimations dépendent des coûts de la main-d'œuvre, des répercussions environnementales connues, de l'efficacité des mesures de remise en état et de restauration, des taux d'inflation et des taux d'intérêt avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent, ainsi que des risques spécifiques à l'obligation. La direction estime aussi le moment des dépenses, lequel peut changer selon les activités opérationnelles poursuivies et les réserves minérales récemment découvertes.

Les coûts réels engagés peuvent différer de ces estimations. De plus, les changements futurs apportés aux lois et à la réglementation environnementales pourraient accroître l'étendue des travaux de restauration et de remise en état devant être exécutés par la Société. Toute augmentation des coûts futurs pourrait avoir une incidence significative sur le résultat opérationnel. Des évaluations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont été réalisées en 2016 et en 2017. L'impact financier de ces études est décrit à la note 16.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement significatif s'impose pour déterminer le montant de la provision globale pour impôt. L'incidence fiscale définitive de bon nombre des transactions et calculs est incertaine. La Société comptabilise des passifs pour les éventuelles questions découlant du contrôle fiscal, selon les estimations des éventuels impôts additionnels à payer. Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à un montant d'impôt différent de la charge d'impôt comptabilisée initialement, l'écart se répercute sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période du règlement définitif.

Périodiquement, un jugement s'impose pour déterminer si les actifs d'impôt différé doivent être comptabilisés à l'état de la situation financière. Les actifs d'impôt différé, y compris ceux qui découlent de pertes fiscales non utilisées, exigent que la direction évalue la probabilité pour la Société de générer des résultats imposables au cours des périodes futures, afin d'utiliser les actifs d'impôt différé. Une fois l'évaluation terminée, si la Société croit qu'il est probable qu'une partie des actifs d'impôt différé ne sera pas réalisée, l'actif d'impôt différé est décomptabilisé. Les estimations des résultats imposables futurs sont fondées sur les prévisions de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque juridiction. Si les flux de trésorerie futurs et le résultat imposable diffèrent des estimations de façon significative, cela pourrait se répercuter sur la capacité de la Société à réaliser les actifs d'impôt différé nets inscrits à la date de présentation de la situation financière. De plus, les modifications futures aux lois fiscales dans les juridictions où la Société exerce des activités pourraient limiter sa capacité à obtenir des déductions fiscales au cours des périodes futures.

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Impôt sur le résultat (suite)

La direction doit faire preuve de jugement au moment de déterminer si un passif d'impôt différé doit être comptabilisé au titre des écarts temporaires liés aux participations dans des filiales. L'exercice du jugement est requis pour évaluer l'intention de la direction quant au réinvestissement des résultats non distribués dans un avenir prévisible. Les estimations relatives aux réinvestissements sont fondées sur des prévisions et des estimations des besoins en matière de financement de la Société et de ses filiales. Si les résultats et les besoins de financement futurs différaient considérablement des estimations, le passif d'impôt différé comptabilisé au titre des écarts temporaires liés aux participations dans des filiales pourrait devoir être ajusté à la date de présentation de l'information financière.

Positions fiscales incertaines

Les estimations relatives aux différents avis de cotisation reçus du gouvernement du Burkina Faso impliquent un degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce que le processus d'opposition arrive à une résolution avec l'autorité fiscale dont il relève ou, le cas échéant, par le biais d'une procédure judiciaire officielle.

L'incertitude inhérente quant au résultat de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait être différente des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société, ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie. L'impact financier de cette estimation est présenté à la note 16.

Évaluation des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise son jugement pour évaluer si un marché est considéré comme étant actif en vertu de ses politiques. La Société utilise aussi son jugement pour sélectionner une gamme de méthodes et poser des hypothèses qui sont essentiellement fondées sur les conditions du marché à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La Société a utilisé l'approche par le marché pour évaluer les actifs financiers à la JVAERG qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

Contrats de location

L'estimation la plus importante prise en compte dans l'évaluation de la Société quant à la classification des contrats de location se rapporte au calcul de la juste valeur des paiements de location minimums pour chaque actif et la comparaison avec la juste valeur des actifs à l'entrée en vigueur du contrat de location, afin de conclure si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués a été transférée à la Société à titre de locataire.

Production commerciale

Avant l'atteinte des niveaux de capacité d'exploitation préétablis par la direction, les coûts engagés sont capitalisés à la rubrique « Propriétés minières en développement » dans les immobilisations corporelles, et les produits des ventes sont portés en réduction des coûts capitalisés. L'amortissement des coûts capitalisés à l'égard des propriétés minières débute lorsque les niveaux de capacité d'exploitation préétablis par la direction ont été atteints. La direction tient compte de plusieurs facteurs pour déterminer à quel moment une propriété minière a atteint les niveaux de capacité d'exploitation préétablis par la direction, notamment :

- Lorsque la mine est en substance complétée et prête pour son utilisation prévue;
- La capacité de soutenir une production continue à un niveau stable ou croissant;
- La mine a atteint un niveau de 75 % de la capacité nominale préétablie de 4 000 tonnes par jour sur une période de 30 jours; et
- Le taux de récupération au niveau de production attendu est à 93 % ou environ à ce niveau.

La production commerciale est déclarée le premier jour du mois civil suivant l'atteinte des jalons susmentionnés. Une fois en production commerciale, la capitalisation de certains coûts de développement minier et de construction cesse. Les coûts ultérieurs sont soit considérés comme faisant partie du coût des stocks ou sont passés en charges. Toutefois, tous les coûts liés à des ajouts ou améliorations à des actifs miniers ou à la mise en valeur de réserves exploitables sont évalués pour déterminer s'il est approprié de les capitaliser.

Au 1^{er} septembre 2018, le début de la production commerciale a été annoncé au projet Boungou.

7. Trésorerie

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie.....	70 803	78 849
Équivalents de trésorerie (a).....	25 716	120 101
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	96 519	198 950
 Liquidités soumises à des restrictions		
Compte de dépôt en lien avec la facilité de crédit avec Macquarie (note 14)	15 000	15 000
Fonds placés en fiducie au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	9 639	7 256
Autres	701	981
Total des liquidités soumises à des restrictions	25 340	23 237
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à des restrictions	121 859	222 187

(a) Malgré le fait que la période originale de placement de certains dépôts bancaires soit supérieure à 90 jours, ceux-ci sont réputés être des équivalents de trésorerie hautement liquides, car ils peuvent être rachetés en tout temps sans pénalité.

8. Clients et autres débiteurs

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Créances clients - or	92	560
Autres débiteurs	28 489	21 196
Partie courante de l'avance à recevoir (note 10).....	853	893
	29 434	22 649

Les créances clients se rapportent aux livraisons d'or dont le paiement n'a pas encore été reçu. Elles ne portent pas intérêt et sont généralement réglées dans un délai de 15 jours.

Les autres débiteurs incluent des montants à recevoir au titre de la TVA totalisant 27 381 000 \$ au 31 décembre 2018 (20 178 000 \$ au 31 décembre 2017). Ces montants ne portent pas intérêt et sont généralement réglés dans un délai de 12 mois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, aucune provision n'a été comptabilisée au titre de la TVA à recevoir (aucune en 2017).

Au 31 décembre 2018, la Société ne détenait aucune garantie sur les sommes à recevoir (aucune garantie au 31 décembre 2017).

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

9. Stocks

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Lingots d'or	3 141	—
Or en voie de production	15 604	13 775
Minerai empilé	12 176	11 114
Fournitures et pièces de rechange	52 290	41 520
	83 211	66 409

Suivant la déclaration de la production commerciale à la mine Boungou en date du 1^{er} septembre 2018, les montants inclus à la rubrique « Propriétés minières en développement » dans les immobilisations corporelles ont été reclassés dans les catégories d'actifs appropriées. Par conséquent, un montant de 12 322 000 \$ a été reclassé des « Propriétés minières en développement » aux stocks en date du 1^{er} septembre 2018.

Le coût des stocks qui a été imputé au résultat représente principalement les charges d'exploitation minière et la quasi-totalité de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, une provision nette en charges de 1 364 000 \$, se rapportant principalement aux pièces de rechange, a été comptabilisée (2 398 000 \$ en 2017).

10. Avance à recevoir et immobilisation incorporelle

Le 1^{er} octobre 2011, la Société a conclu une entente avec la Société Nationale d'Électricité du Burkina Faso (« Sonabel »), aux termes de laquelle la Société a versé une avance pour la construction d'une ligne de transport à haute tension pour fournir l'électricité à la mine Mana. Les remboursements à la Société par Sonabel ont débuté à la fin du premier trimestre de 2016 et devraient s'échelonner sur une période de sept ans conformément à l'entente.

L'avance ne porte pas intérêt et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lequel a été déterminé selon un taux d'actualisation moyen pondéré de 7 %. L'immobilisation incorporelle correspond à la différence entre le montant payé à Sonabel et l'avance à recevoir comptabilisée à la date de transaction. Cette immobilisation incorporelle représente le droit de bénéficier des avantages futurs provenant de l'approvisionnement énergétique futur et est amortie sur la durée de vie de la mine. La dotation aux amortissements est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat et est classée dans la « dotation aux amortissements des immobilisations corporelles ».

	Avance à recevoir \$	Immobilisation incorporelle \$	Total \$
Au 1 ^{er} janvier 2017	3 847	1 595	5 442
Variation attribuable aux taux de change, aux produits d'intérêt et à la dotation aux amortissements	755	(221)	534
Remboursements	(842)	—	(842)
Au 31 décembre 2017	3 760	1 374	5 134
Variation attribuable aux taux de change, aux produits d'intérêt et à la dotation aux amortissements	88	(170)	(82)
Remboursements	(878)	—	(878)
Au 31 décembre 2018	2 970	1 204	4 174
Partie courante classée dans les « clients et autres débiteurs » ..	(853)	—	(853)
Partie non courante	2 117	1 204	3 321

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

10. Avance à recevoir et immobilisation incorporelle (suite)

Au 31 décembre 2018, l'avance à recevoir s'établissait à 2 970 000 \$ (1 702 623 000 FCFA) et l'immobilisation incorporelle était de 1 204 000 \$. La valeur non actualisée de l'avance à recevoir était évaluée à 3 415 000 \$ (1 957 031 000 FCFA).

Au 31 décembre 2017, l'avance à recevoir s'établissait à 3 760 000 \$ (2 059 041 000 FCFA) et l'immobilisation incorporelle était de 1 374 000 \$. La valeur non actualisée de l'avance à recevoir était évaluée à 4 468 000 \$ (2 446 289 000 FCFA).

11. Immobilisations corporelles

	Coûts d'acquisition de propriétés et frais d'exploration et de développe- ment différés	Actifs d'explora- tion et d'évaluation (ii)	Propriétés minières en dévelop- pement (iii)	Bâtiments et matériel relatifs à l'exploita- tion minière	Équipe- ment d'extrac- tion minière	Matériel roulant, matériel de communi- cation et matériel informa- tique	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Exercice terminé le 31 décembre 2018							
Valeur comptable nette au début de l'exercice.....	173 403	31 298	341 787	93 068	60 443	3 342	703 341
Acquisitions.....	72 393	10 790	96 958	6 921	7 183	2 132	196 377
Développement souterrain (iv)	—	—	10 785	—	—	—	10 785
Mise hors service d'immobilisations (v) ..	(123)	—	—	(292)	(784)	—	(1 199)
Dotation aux amortissements	(76 491)	—	—	(19 394)	(17 603)	(1 434)	(114 922)
Reclassement	250 781	—	(438 745)	169 924	—	5 718	(12 322)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	419 963	42 088	10 785	250 227	49 239	9 758	782 060
Au 31 décembre 2018							
Coût	706 206	42 088	10 785	377 630	118 869	20 107	1 275 685
Cumul des amortissements.....	(286 243)	—	—	(127 403)	(69 630)	(10 349)	(493 625)
Valeur comptable nette.....	419 963	42 088	10 785	250 227	49 239	9 758	782 060
Actifs non amortis inclus dans ce qui précède (i)	20	42 088	10 785	3 495	3 547	116	60 051
Exercice terminé le 31 décembre 2017							
Valeur comptable nette au début de l'exercice.....	184 155	27 207	179 051	102 751	40 110	2 963	536 237
Acquisitions.....	61 851	4 091	162 736	5 233	36 395	1 153	271 459
Mise hors service d'immobilisations...	—	—	—	(588)	(25)	—	(613)
Dotation aux amortissements	(72 603)	—	—	(14 328)	(16 037)	(774)	(103 742)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice.....	173 403	31 298	341 787	93 068	60 443	3 342	703 341
Au 31 décembre 2017							
Coût	501 724	31 298	341 787	201 947	118 849	12 257	1 207 862
Cumul des amortissements.....	(328 321)	—	—	(108 879)	(58 406)	(8 915)	(504 521)
Valeur comptable nette	173 403	31 298	341 787	93 068	60 443	3 342	703 341
Actifs non amortis inclus dans ce qui précède (i)	—	31 298	341 787	2 234	9 025	240	384 584

11. Immobilisations corporelles (suite)

- (i) Les actifs non amortis comprennent des pièces de rechange essentielles non installées de 5 171 000 \$ (9 464 000 \$ au 31 décembre 2017) ainsi que des actifs en cours de construction, en transit ou des actifs d'exploration et d'évaluation de 54 880 000 \$ (375 120 000 \$ au 31 décembre 2017).
- (ii) Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent principalement des ententes d'options, des droits miniers et des dépenses d'exploration et d'évaluation qui incluent typiquement des coûts associés à la prospection, l'échantillonnage, les tranchées, les forages, ainsi que d'autres travaux consacrés à la recherche de minerai tels que des études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques.

(iii) Projet Boungou

En 2015, la Société a acquis la totalité des actions d'Orbis Gold Limited et ce faisant, a fait l'acquisition du projet aurifère Boungou. Le 25 février 2016, la Société a annoncé les résultats d'une étude de faisabilité sur le projet Boungou. Le 29 mars 2016, la Société a amendé sa facilité de crédit avec Macquarie Bank Limited (« Macquarie ») afin de s'assurer de disposer de ressources financières suffisantes pour avancer le projet Boungou jusqu'à l'étape de la production. Le 22 décembre 2016, le Conseil des ministres du Burkina Faso a approuvé l'octroi du permis d'exploitation minière à Boungou. Suivant l'octroi officiel du décret minier, le gouvernement du Burkina Faso a droit à une participation de 10 % dans le projet, ce qui réduit donc la participation de la Société à 90 %.

Le 22 décembre 2016, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Boungou avaient été établies.

Au 1^{er} septembre 2018, la production commerciale a débuté à la mine Boungou. Par conséquent, la capitalisation des coûts de préproduction commerciale a cessé à compter du 1^{er} septembre 2018, incluant les coûts d'emprunt. La Société a reclassé les montants inclus à la rubrique « Propriétés minières en développement » aux catégories appropriées dans les immobilisations corporelles et aux stocks pour un montant de 12 322 000 \$.

Avant l'atteinte de la production commerciale, le montant des coûts d'emprunt capitalisés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 s'élevait à 7 930 000 \$ (8 492 000 \$ en 2017). Les coûts d'emprunt comprennent les charges d'intérêt et l'amortissement des frais de transaction différés sur la facilité de crédit avec Macquarie (note 14) ainsi que les charges financières en lien avec le contrat de location-financement (note 15). Les ventes d'or résultant d'activités de préproduction ont été portées en réduction des coûts capitalisés et s'élevaient à 14 994 000 \$.

(iv) Développement souterrain à Siou

En février 2018, la Société a terminé l'étude de préfaisabilité (« ÉPF ») de Mana, laquelle incluait un projet de mine souterraine à Siou. En septembre 2018, la Société a démarré le développement souterrain à Siou, d'une durée prévue de 18 mois. Par conséquent, les coûts de développement sont capitalisés dans les « Propriétés minières en développement » et les montants capitalisés seront évalués au coût jusqu'à ce que le projet entre en production. Durant la période de développement, le montant des coûts d'emprunt capitalisés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 était de 310 000 \$ (montant nul en 2017). Les coûts d'emprunt comprennent les charges d'intérêt et l'amortissement des frais de transaction différés sur la facilité de crédit avec Macquarie (note 14) ainsi que les charges financières en lien avec le contrat de location-financement (note 15).

- (v) Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a mis hors service des immobilisations pour un coût de 127 017 000 \$ et un amortissement cumulé de 125 818 000 \$.

12. Autres actifs financiers non courants

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Placement dans GoviEx Uranium Inc. (« GoviEx ») (note 20).....	1 079	2 108
Placement dans Savary Gold Corp. (« Savary Gold ») (note 20).....	1 450	—
Autres.....	93	148
	2 622	2 256

En 2018, SEMAFO a investi un montant de 1,8 million \$ dans Savary Gold. Se référer à la note 20 pour de plus amples détails.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

13. Fournisseurs et charges à payer

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Dettes fournisseurs.....	35 483	55 383
Redevances, taxes de développement et retenues à la source	7 056	3 965
Charges à payer	21 366	13 372
	63 905	72 720

Toutes les charges à payer sont non garanties, ne portent pas intérêt et sont engagées dans le cours normal des activités de la Société, conformément aux modalités de crédit du fournisseur ou du prestataire de service visé.

14. Dette à long terme

La dette à long terme se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Facilité de crédit (a).....	120 000	120 000
Frais de transaction différés non amortis.....	(2 612)	(4 934)
Financement d'équipement (b).....	181	491
Dette à long terme, déduction faite des frais de transaction différés	117 569	115 557
Tranche courante.....	60 181	310
Tranche non courante.....	57 388	115 247
	117 569	115 557

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Solde au début de la période.....	115 557	57 036
Nouvelle dette.....	—	60 000
Remboursement de capital.....	(310)	(310)
Frais de transaction différés	—	(2 979)
Amortissement des frais de transaction.....	2 322	1 810
Solde à la fin de l'exercice	117 569	115 557

(a) Facilité de crédit avec Macquarie

Au 31 décembre 2018, la facilité de crédit avec Macquarie (la « facilité de crédit ») s'élevait à 120 000 000 \$ et portait intérêt à un taux équivalent au taux LIBOR majoré de 4,75 % par année, le capital étant remboursable en huit versements trimestriels égaux de 15 000 000 \$ et le premier remboursement de capital étant exigible le 31 mars 2019. La facilité de crédit est garantie par l'ensemble des actifs de SEMAFO inc., incluant les actions de SEMAFO (Barbados) Limited.

La Société est tenue de maintenir un montant de 25 000 000 \$ dans un compte distinct. Cette obligation sera levée lorsque la Société aura débuté la production commerciale à sa mine Boungou et que le montant de la facilité de crédit aura été réduit à 90 000 000 \$. De plus, la Société est tenue de déposer 15 000 000 \$ jusqu'à ce que le montant restant à rembourser en vertu de la facilité de crédit soit inférieur ou égal à 30 000 000 \$. Ce montant a été comptabilisé sous la forme de liquidités soumises à des restrictions (note 7).

14. Dette à long terme (suite)

(a) Facilité de crédit avec Macquarie (suite)

Suivant le début de la production commerciale à Boungou, différentes clauses restrictives ont été appliquées conformément aux modalités de la facilité de crédit. La facilité de crédit est assujettie aux clauses restrictives consolidées suivantes sur une base trimestrielle :

- Ratio du fonds de roulement supérieur à 1,20 : 1,00
- Ratio de la dette nette au BAIIA des deux trimestres précédents inférieur à 5,00 : 1,00

Au 31 décembre 2018, toutes les clauses restrictives étaient respectées.

La Société peut rembourser des montants dus en vertu de la facilité de crédit en tout ou en partie, en tout temps, sans pénalité.

Historique

i) Modalités initiales

Le 3 mars 2015, la Société a conclu une facilité de crédit d'un montant de 90 000 000 \$ (la « facilité de crédit originale ») avec Macquarie. En contrepartie de la facilité de crédit originale, la Société a engagé des frais de financement s'élevant à 2 550 000 \$, dont 1 200 000 \$ ont été payés en trésorerie et 1 350 000 \$ en actions ordinaires de la Société. La facilité de crédit originale portait intérêt à un taux équivalent au taux LIBOR majoré de 6,5 % par année et le capital était initialement remboursable en trois versements annuels égaux. Le premier remboursement de 30 000 000 \$ sur le capital a été versé le 3 mars 2016.

ii) Amendements de 2016

En 2016, la Société a procédé à deux amendements de sa facilité de crédit originale, portant le montant disponible de la facilité de crédit de 60 000 000 \$ à 120 000 000 \$, la nouvelle avance devant être prélevée avant le 30 juin 2017. Le taux d'intérêt a été réduit au taux LIBOR majoré de 4,75 % par année, le remboursement de capital devant se faire en huit versements trimestriels de 15 000 000 \$ et le premier remboursement de capital étant exigible le 31 mars 2019.

La Société a engagé des frais de financement de 5 959 000 \$ en lien avec la nouvelle avance, dont 5 700 000 \$ ont été réglés en actions ordinaires de la Société et 259 000 \$ ont été réglés en trésorerie. Les frais de financement de 5 959 000 \$ ont été répartis proportionnellement aux montants prélevés et seront amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 décembre 2016, la moitié des frais de financement, soit un montant de 2 980 000 \$, a été reclassée dans les frais de transaction différés non amortis tandis que l'autre moitié des frais de financement, soit un montant de 2 979 000 \$, a été capitalisée dans les « autres actifs non courants » à l'état de la situation financière et n'a pas été amortie puisque la nouvelle avance n'avait pas été prélevée.

Tous les amendements ont été comptabilisés comme des modifications de la dette.

iii) Prélèvement de 2017

Le 20 juin 2017, la Société a prélevé la somme de 60 000 000 \$ disponible en vertu de la facilité de crédit. Les frais de financement associés de 2 979 000 \$, capitalisés dans les « autres actifs non courants », ont été reclassés en frais de transaction différés non amortis sur la facilité de crédit.

(b) Financement d'équipement

En mai 2016, la Société a procédé à l'achat d'équipement dont une partie a été financée par le fournisseur pour un montant initial de 930 000 \$ (le « financement d'équipement »). Le financement d'équipement porte intérêt au taux de 7,25 % par année. Les intérêts et le capital sont remboursables en 36 versements mensuels à compter du mois d'août 2016. Au 31 décembre 2018, le solde à payer sur le financement d'équipement s'élevait à 181 000 \$.

15. Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Solde d'ouverture, contrats de location-financement.....	23 711	—
Nouvelles créances en vertu de contrats de location-financement (a) (b).....	9 738	28 839
Paieement de mobilisation durant l'exercice.....	(154)	(2 896)
Paieements durant l'exercice.....	(5 331)	(2 232)
Solde de clôture, contrats de location-financement	27 964	23 711
Tranche courante.....	7 820	4 703
Tranche non courante.....	20 144	19 008
	27 964	23 711

Les futurs paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-financement de la Société se présentent comme suit :

	Moins d'un an \$	Entre un et cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Total \$
Paieements minimums au titre de la location	7 820	19 764	380	27 964
Charges financières.....	1 734	1 890	7	3 631
	9 554	21 654	387	31 595

(a) 2018

En 2018, la Société a conclu une entente pour la mine Boungou, laquelle incluait un contrat de location-financement. Au deuxième trimestre de 2018, la Société a comptabilisé un montant initial de 3 033 000 \$ en actifs liés au contrat de location-financement dans les immobilisations corporelles, à la rubrique « Propriétés minières en développement », ainsi qu'un montant correspondant de passif lié au contrat de location-financement.

En 2018, la Société a conclu une entente de services d'exploitation minière avec African Underground Mining Services (« AUMS ») visant à obtenir des services d'exploitation minière clé-en-main pour le projet de développement souterrain à Siou. Il en découle qu'en 2018, des actifs en location ont été mobilisés. En 2018, la Société a comptabilisé un montant de 6 705 000 \$ en actifs liés au contrat de location-financement dans les immobilisations corporelles, ainsi qu'un montant correspondant de passif lié au contrat de location-financement.

(b) 2017

En juillet 2017, la Société a conclu une entente de services miniers (l'« entente minière ») avec l'African Mining Service Burkina Faso SARL (« AMS ») pour la mine Boungou. L'entente minière est valide pour une période initiale de cinq ans et pourra être prolongée par la Société selon la période et les modalités négociées par les deux parties avant la fin de l'entente minière.

Les services miniers fournis par AMS comprennent l'extraction et le halage du minerai et du stérile de façon sécuritaire et efficiente afin d'assurer l'approvisionnement de l'usine ou des emplacements désignés. AMS doit également fournir une main-d'œuvre qualifiée ainsi que l'équipement requis pour rendre les services miniers. La Société demeure responsable du plan d'exploitation minière.

Basé sur la substance de l'entente minière à la date d'entrée en vigueur, il a été déterminé que cette dernière comportait un contrat de location-financement se rapportant à la flotte d'équipement minier. La Société a comptabilisé un montant de 28 839 000 \$ en actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement, et un montant correspondant de passif lié au contrat de location-financement.

Les charges financières implicites associées au passif ont été déterminées en se basant sur le taux d'emprunt marginal de la Société, lequel a été estimé à 7 %.

16. Provisions

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Partie courante.....	3 051	3 069
Partie non courante.....	23 561	12 258
	26 612	15 327

	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations \$	Autres \$	Total \$
Au 1 ^{er} janvier 2017.....	7 650	3 758	11 408
Provisions supplémentaires	3 753	—	3 753
Variation attribuable à la charge de désactualisation, aux taux de change et aux provisions utilisées au cours de l'exercice.....	536	(370)	166
Au 31 décembre 2017.....	11 939	3 388	15 327
Provisions supplémentaires	10 599	—	10 599
Variation attribuable à la charge de désactualisation, aux taux de change et aux provisions utilisées au cours de l'exercice.....	915	(229)	686
Au 31 décembre 2018	23 453	3 159	26 612

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Au 31 décembre 2018, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établissait à 23 453 000 \$ (11 939 000 \$ au 31 décembre 2017).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé de nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 10 599 000 \$, dont 10 242 000 \$ spécifiquement en lien avec la mine Boungou. En 2017, une étude portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour la mine Boungou a été effectuée, ce qui s'est soldé par une provision supplémentaire de 3 343 000 \$.

La valeur estimative non actualisée de ce passif se chiffrait à 37 287 000 \$ (18 389 000 \$ au 31 décembre 2017). Les sorties de fonds au titre de ces obligations devraient être effectuées au cours des exercices 2019 à 2030.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, une charge de désactualisation de 916 000 \$ (536 000 \$ en 2017) a été imputée aux résultats dans les charges financières afin de rendre compte d'une augmentation de la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle a été établie à l'aide d'un taux d'actualisation moyen pondéré de 7 % (7 % en 2017).

16. Provisions (suite)

Autres

- a) Les autres provisions comprennent une entente de rémunération spéciale de 310 000 \$ au 31 décembre 2018 (539 000 \$ au 31 décembre 2017) conclue avec l'ancien président et chef de la direction, dont la valeur non actualisée se chiffrait à 325 000 \$ (573 000 \$ au 31 décembre 2017). Les sorties de fonds au titre de ces obligations devraient être effectuées au cours des exercices 2019 à 2020.
- b) Les autres provisions comprennent aussi différents montants au titre des différents enjeux fiscaux totalisant 2 849 000 \$ au 31 décembre 2018 (2 849 000 \$ au 31 décembre 2017). De temps à autre, la Société fait l'objet d'examen de ses déclarations d'impôts et autres taxes et dans le cadre de ces examens, des litiges peuvent être soulevés par les autorités fiscales quant à l'interprétation ou à l'application de certains règlements relatifs aux activités de la Société menées dans un pays donné. La Société est présentement assujettie à différents enjeux fiscaux estimés par la direction comme pouvant varier d'un montant nul à un montant de 3 000 000 \$ (montant nul à 6 000 000 \$ au 31 décembre 2017). La direction est d'avis que les provisions actuelles sont suffisantes pour couvrir les enjeux fiscaux significatifs.

L'incertitude inhérente quant à l'issue de ces litiges signifie que le règlement éventuel pourrait être différent des estimations comptables et pourrait ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société et sur ses résultats opérationnels.

17. Impôt sur le résultat

a) Impôt différé

La variation des actifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relevant d'une même compétence fiscale, se présente comme suit :

	Pertes d'exploitation reportées \$	Pertes de change latentes \$	Total \$
Actifs d'impôt différé			
Au 1 ^{er} janvier 2017	—	429	429
Montant porté en charge dans l'état du résultat	—	(60)	(60)
Écarts de change	—	53	53
Au 31 décembre 2017	—	422	422
Montant porté en crédit dans l'état du résultat	33 293	948	34 241
Écarts de change	(1 324)	(44)	(1 368)
Au 31 décembre 2018	31 969	1 326	33 295

17. Impôt sur le résultat (suite)

a) Impôt différé (suite)

La variation des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relevant d'une même compétence fiscale, se présente comme suit :

Passifs d'impôt différé	Stocks \$	Immobilisations corporelles \$	Réserves \$	Participations dans des filiales \$	Total \$
Au 1 ^{er} janvier 2017	(878)	(29 424)	(7)	(2 449)	(32 758)
Montant porté en crédit (charge) dans l'état du résultat.....	(106)	8 268	—	(3 365)	4 797
Écarts de change	(125)	(3 280)	—	—	(3 405)
Au 31 décembre 2017	(1 109)	(24 436)	(7)	(5 814)	(31 366)
Montant porté en charge dans l'état du résultat.....	(775)	(43 356)	(96)	—	(44 227)
Écarts de change	71	2 676	3	—	2 750
Au 31 décembre 2018.....	(1 813)	(65 116)	(100)	(5 814)	(72 843)

Les pertes d'exploitation nettes reportées et les écarts temporaires déductibles pour lesquels des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés totalisaient 93 323 000 \$ au 31 décembre 2018 (93 009 000 \$ en 2017). De ces montants, au 31 décembre 2018, 14 762 000 \$ (7 326 000 \$ en 2017) n'avaient pas de date d'expiration et 78 561 000 \$ (85 683 000 \$ en 2017) s'appliquant aux pertes et aux dons pouvant être reportés et imputés aux résultats imposables futurs viendront à échéance entre 2019 et 2038.

De plus, la Société a des pertes en capital nettes reportées d'un montant de 27 243 000 \$ (26 644 000 \$ en 2017), pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital imposables futurs.

Au 31 décembre 2018, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les écarts temporaires de 293 478 000 \$ (281 372 000 \$ en 2017) relatifs aux participations dans des filiales, car SEMAFO contrôle si le passif sera encouru et est convaincue qu'il ne sera pas encouru dans un avenir prévisible.

b) Charge d'impôt sur le résultat

	2018 \$	2017 \$
Impôt exigible		
Impôt exigible sur le résultat de l'exercice.....	2 136	4 174
Ajustements à l'égard d'années antérieures	—	7
Total de l'impôt exigible	2 136	4 181
Impôt différé		
Création et renversement des écarts temporaires	9 986	(4 737)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat.....	12 122	(556)

17. Impôt sur le résultat (suite)

b) Charge d'impôt sur le résultat (suite)

L'impôt sur le résultat avant impôt de la Société est différent du montant théorique qui aurait été obtenu si le calcul avait été effectué en fonction du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux résultats des entités consolidées, comme le présentent les tableaux suivants :

	2018 \$	2017 \$
Résultat avant impôt.....	5 269	23 007
Taux d'imposition combiné canadien.....	26,70 %	26,80 %
Impôt calculé au taux d'imposition combiné canadien.....	1 407	6 166
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Écart entre les taux d'imposition des filiales étrangères	1 182	(2 093)
Avantages fiscaux non comptabilisés	1 791	4 097
Amortissement sujet à une dispense à la comptabilisation initiale	1 531	—
Dépenses (produits) non déductibles (imposables) à l'égard de l'impôt.....	(1 062)	(3 650)
Pertes (gains) en capital non déductibles (imposables).....	1 821	(717)
Ajustement à l'égard d'années antérieures.....	(132)	52
Perte (gain) de change latente.....	(867)	(134)
Incidence de la conversion des devises sur la base fiscale	3 944	(8 809)
Autres impôts inclus dans la charge d'impôt sur le résultat	2 134	4 199
Autres	(373)	333
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat.....	12 122	(556)

18. Capital social

a) Autorisé

Le capital social autorisé de la Société se compose des éléments suivants :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « A », sans valeur nominale, sans droit de vote, non participatives et rachetables au gré du détenteur au prix de 0,23 \$ (0,32 \$ CA) l'action; et
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « B », sans valeur nominale, sans droit de vote, non participatives et rachetables au gré de la Société au prix de 0,09 \$ (0,12 \$ CA) l'action.

b) Options

En tout, 635 000 options ont été exercées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 aux termes du régime d'options sur actions (le « régime initial ») et du régime d'options sur actions de 2010 (le « régime de 2010 »), pour une contrepartie en trésorerie de 861 000 \$. De ce montant, une tranche de 449 000 \$ a été reclassée du surplus d'apport au capital social. À la même période en 2017, 142 000 options avaient été exercées aux termes du régime initial et du régime de 2010, pour une contrepartie en trésorerie de 255 000 \$. De ce montant, une tranche de 137 000 \$ avait été reclassée du surplus d'apport au capital social.

19. Gestion du risque lié au capital

Le capital est défini comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société plus la dette à long terme (facilité de crédit).

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Dette à long terme (facilité de crédit).....	117 388	115 066
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	720 682	729 480
	838 070	844 546

Les objectifs de gestion du risque lié au capital de la Société sont de :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin qu'elle puisse produire des rendements pour les actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes et maintenir une structure du capital optimale en vue d'accroître la valeur du capital des actionnaires à long terme;
- S'assurer de disposer d'un capital suffisant pour répondre à ses besoins à court terme et pour assurer l'essor de ses projets et de ses activités minières;
- Maintenir une structure du capital optimale et réduire le coût du capital; et
- S'assurer de disposer de fonds suffisants pour le développement de l'entreprise.

Étant en expansion, la Société nécessite beaucoup de capitaux. La Société réunit des capitaux lorsque c'est nécessaire pour répondre à ses besoins et tirer parti d'occasions qu'elle perçoit et, de ce fait, elle ne possède pas de cible numérique définie pour la structure de son capital.

20. Instruments financiers

Catégories d'évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui définissent leur base d'évaluation et, dans le cas des éléments évalués à la juste valeur, qui déterminent si les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net ou dans les AERG. Ces catégories sont les suivantes : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la JVAERG et passifs financiers au coût amorti. À compter du 1^{er} janvier 2018, les placements en titres de capitaux propres sont désignés dans les actifs financiers à la JVAERG. Au 31 décembre 2017, ces placements en titres de capitaux propres étaient antérieurement classés dans les actifs financiers disponibles à la vente. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés dans chacune de ces catégories au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Actifs financiers		
Actifs financiers au coût amorti (prêts et créances en 2017)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 519	198 950
Liquidités soumises à des restrictions	25 340	23 237
Créances clients – or	92	560
Avance à recevoir	2 970	3 760
Autres débiteurs (à l'exception de la TVA)	1 258	1 018
Actifs financiers à la JVAERG		
Placement dans GoviEx	1 079	n/a
Placement dans Savary Gold	1 450	n/a
Autres	776	n/a
Actifs disponibles à la vente		
Placement dans GoviEx	n/a	2 108
Autre	n/a	148
	129 484	229 781
Passifs financiers		
Passifs financiers au coût amorti (autres passifs financiers en 2017)		
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	56 849	68 755
Dette à long terme	117 569	115 557
Contrats de location-financement	27 964	23 711
	202 382	208 023

20. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers

a) Marché

i. Juste valeur

Les actifs financiers et les passifs financiers courants sont évalués à la valeur comptable, qui est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. C'est le cas de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients – or, des autres débiteurs (à l'exception de la TVA), et des dettes fournisseurs et autres passifs financiers. La juste valeur de l'avance à recevoir est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs et se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur des liquidités soumises à des restrictions avoisine leur valeur comptable. La dette à long terme a été comptabilisée au coût amorti et sa juste valeur avoisine sa valeur comptable.

La hiérarchie de la juste valeur selon laquelle les instruments financiers de la Société sont évalués se présente comme suit :

- Le niveau 1 comprend les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Le niveau 2 comprend des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, soit indirectement; et
- Le niveau 3 comprend des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

Le département des finances de la Société est responsable de l'évaluation des instruments financiers, y compris ceux classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Le processus d'évaluation et les résultats en ressortant sont passés en revue et approuvés chaque trimestre par la direction, aux dates de clôture des trimestres de la Société. Les résultats de l'évaluation font l'objet de discussions avec le comité d'audit dans le cadre de la revue trimestrielle des états financiers de la Société. Selon son analyse de la nature et des caractéristiques des instruments de capitaux propres et des risques qui y sont associés, la Société a déterminé qu'il était approprié de présenter ceux-ci par type de placement.

Avance à recevoir

L'avance à recevoir est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Puisque la juste valeur de l'avance à recevoir est divulguée, cette dernière est classée comme un instrument financier de niveau 3 selon la hiérarchie de la juste valeur de la Société. La technique d'évaluation utilisée est l'approche par le résultat (actualisation des flux de trésorerie futurs) en utilisant un taux d'intérêt effectif de 7 % sur une période de sept ans. Le produit d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat à titre de produit financier. Au 31 décembre 2018, la juste valeur de l'avance à recevoir était de 2 970 000 \$ (3 760 000 \$ au 31 décembre 2017) et ne différait pas significativement de sa valeur comptable.

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement sont comptabilisés au moindre montant entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location à l'entrée en vigueur des contrats. Leur juste valeur avoisine leur valeur comptable.

Placement dans GoviEx

Le placement dans GoviEx, une société de ressources minérales dont les titres sont négociés en bourse et qui se consacre à l'exploration et au développement de propriétés uranifères en Afrique, est classé dans les actifs financiers à la JVAERG. La juste valeur du placement est évaluée sur une base récurrente.

Le placement dans GoviEx est classé comme un instrument financier de niveau 1 selon la hiérarchie de la juste valeur. Conformément aux politiques de la Société et basé sur le dernier cours de clôture observé au TSX-V, la Société estime qu'en date du 31 décembre 2018, la juste valeur de ce placement était de 1 079 000 \$ (2 108 000 \$ au 31 décembre 2017).

Placement dans Savary Gold

En février 2018, SEMAFO a acquis 33 333 333 actions de Savary Gold pour un montant de 1,6 million \$. Le produit du placement est utilisé pour avancer le projet Karankasso. En décembre 2018, la Société a acquis 6 200 000 actions supplémentaires de Savary Gold et 3 100 000 bons de souscription, pour la somme de 232 000 \$.

Savary Gold est une société d'exploration canadienne dont les titres sont négociés au TSX-V et qui détient des propriétés au Burkina Faso. Le placement dans Savary Gold est considéré comme un instrument financier de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur et sa juste valeur est évaluée sur une base récurrente. Lors de la comptabilisation initiale, la Société a désigné son placement dans Savary Gold comme un actif financier à la JVAERG. Conformément aux politiques de la Société et basé sur le dernier cours de clôture observé au TSX-V, la Société estime qu'en date du 31 décembre 2018, la juste valeur de ce placement était de 1 450 000 \$ (montant nul au 31 décembre 2017).

20. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

a) Marché (suite)

i. Juste valeur (suite)

Placement dans Savary Gold (suite)

Les bons de souscription sont considérés de niveau 3 dans la hiérarchie de la juste valeur, et leur juste valeur est évaluée sur une base récurrente. Ils sont classés dans les actifs financiers à la JVRN. Les bons de souscription donnent le droit d'acheter 3 100 000 actions de Savary Gold jusqu'à 17 h 00 le 31 décembre 2021, à un prix d'exercice de 0,03 \$ (0,05 \$ CA). Conformément aux politiques de la Société et basé sur le modèle d'évaluation de Black et Scholes, la Société estime qu'en date du 31 décembre 2018, leur juste valeur était non significative.

Pour des renseignements ultérieurs à propos de Savary Gold, se reporter à la note 31.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Produits financiers tirés d'actifs financiers

Des produits financiers de 2 283 000 \$ en 2018 (3 294 000 \$ en 2017) sont tirés des actifs financiers de la Société et sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur des actifs et des passifs puisse changer lorsque les taux d'intérêt s'y rapportant changent.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt principalement sur sa dette à long terme et ne prend aucune mesure particulière pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt.

La dette à long terme prévoit des intérêts sur le montant de capital emprunté à compter de la date de l'avance à la Société, à un taux équivalent au taux LIBOR majoré de 4,75 %. Les taux d'intérêt s'y rapportant sont basés sur les taux d'intérêt du marché. Une diminution du taux LIBOR sur la dette à long terme de 1 % aurait généré une diminution de 1 200 000 \$ du résultat net et des capitaux propres sur un horizon de 12 mois en se basant sur les soldes à payer au 31 décembre 2018. Une augmentation du taux LIBOR sur la dette à long terme de 1 % aurait généré une augmentation de 1 200 000 \$ du résultat net et des capitaux propres sur un horizon de 12 mois en se basant sur les soldes à payer au 31 décembre 2018.

À l'exception de sa dette à long terme, les actifs et les passifs financiers courants de la Société ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils ne portent pas intérêt.

L'avance à recevoir de la Société ne porte pas intérêt et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

iii. Risque de change

Les activités de la Société au Burkina Faso sont soumises aux fluctuations des taux de change et ces fluctuations peuvent avoir une incidence importante sur sa situation financière et ses résultats. Actuellement, l'or est vendu en dollars américains. Les coûts de la Société sont majoritairement libellés en devises autres que le dollar américain. L'appréciation des autres devises par rapport au dollar américain peut faire augmenter les coûts d'exploration, de construction et de production en dollars américains. La Société n'utilise pas de dérivés pour atténuer son exposition au risque de change.

L'état de la situation financière de la Société contient des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des créances clients – or, ainsi que d'autres débiteurs, une avance à recevoir, des dettes fournisseurs et d'autres passifs financiers payables en devises autres que sa monnaie fonctionnelle. En conséquence, la Société est exposée au risque posé par les fluctuations de taux de change.

20. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

a) Marché (suite)

iii. Risque de change (suite)

Le tableau suivant présente les soldes en devises étrangères aux 31 décembre 2018 et 2017 :

	2018		2017	
	CAD	EUR	CAD	EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 487	50 917	20 089	49 632
Liquidités soumises à des restrictions	802	8 422	1 078	6 056
Créances clients – or et autres débiteurs	—	1 419	21	572
Avance à recevoir	—	2 596	—	3 139
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	(3 061)	(37 044)	(1 861)	(34 238)
	228	26 310	19 327	25 161
Solde en dollars américains	167	30 113	15 399	30 144

Le franc CFA fluctue en fonction de l'euro. Le solde en euros comprend le solde en francs CFA, du fait que le risque de change lié à ces deux monnaies est géré simultanément.

En supposant la constance de toutes les autres variables, un affaiblissement de 10 % du taux de change du dollar canadien aurait généré une diminution de 15 000 \$ du résultat net et des capitaux propres de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (1 399 000 \$ en 2017). Un renforcement de 10 % du taux de change du dollar canadien aurait généré une augmentation de 19 000 \$ du résultat net et des capitaux propres de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (1 710 000 \$ en 2017). Un affaiblissement de 10 % du taux de change pour l'euro aurait généré une diminution de 2 738 000 \$ du résultat net et des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (2 740 000 \$ en 2017). Un renforcement de 10 % du taux de change pour l'euro aurait généré une augmentation de 3 346 000 \$ du résultat net et des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (3 349 000 \$ en 2017).

iv. Risque sur actions

La Société est exposée au risque sur actions en vertu de ses placements en titres de capitaux propres à la JVAERG (classés dans les actifs financiers disponibles à la vente en 2017). Le risque sur actions est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie par suite de fluctuations des cours sur le marché des actions. Les placements de la Société en titres de capitaux propres cotés en bourse dans GoviEx et dans Savary Gold sont exposés au risque sur actions puisque leur juste valeur est déterminée en utilisant le dernier cours de clôture de l'action au TSX-V. Au 31 décembre 2018, une variation de 10 % des placements en titres de capitaux propres cotés en bourse dans GoviEx et dans Savary Gold résulterait en un effet estimatif à l'état du résultat global et aux capitaux propres de 253 000 \$ (déduction faite de l'impôt) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (211 000 \$ au 31 décembre 2017).

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que la Société subisse une perte imprévue si un client ou un tiers qui est partie à un instrument financier venait à manquer à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la Société au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à des restrictions, les créances clients – or, les autres débiteurs et l'avance à recevoir. La Société atténue ce risque en déposant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, y compris les liquidités soumises à des restrictions, auprès d'institutions financières canadiennes et internationales jouissant d'une cote de solvabilité allant de AA- à B et auprès de banques situées en Afrique auxquelles aucune cote de solvabilité n'a été attribuée. La Société n'effectue des transactions qu'avec une contrepartie pour la vente d'or. La Société a des sommes à recevoir du gouvernement du Burkina Faso et d'un agent de vente. En ce qui a trait à l'avance à recevoir et aux autres débiteurs, une analyse de crédit est réalisée à l'égard des contreparties afin de s'assurer que le risque auquel est exposée la Société est minime.

20. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations à leur échéance. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 décembre 2018 :

	De 0 à 6 mois \$	De 6 à 12 mois \$	De 12 à 24 mois \$	De 24 à 60 mois \$	Plus de 60 mois \$
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	56 251	563	35	—	—
Dette à long terme incluant les intérêts	34 165	32 967	62 673	—	—
Obligations brutes liées à des contrats de location-financement	4 884	4 670	9 342	12 313	386

La croissance de la Société est financée au moyen d'une combinaison de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'émissions de titres de capitaux propres, d'une dette à long terme et d'une obligation découlant des contrats de location-financement. L'un des principaux objectifs de la direction est de maintenir un niveau optimal de liquidités en gérant activement les actifs et les passifs, ainsi que les flux de trésorerie.

La trésorerie détenue en excédent des soldes requis pour la gestion du fonds de roulement et pour les autres besoins prévus est investie dans des comptes courants portant intérêts et des dépôts bancaires. Le risque de liquidité est considéré minimal puisque la Société dispose d'un excédent de trésorerie. Au 31 décembre 2018, la Société détenait de la trésorerie qui se composait d'encaisse et de dépôts à vue totalisant 70 803 000 \$ (78 849 000 \$ en 2017), ainsi que des équivalents de trésorerie constitués de dépôts bancaires et de placements sur les marchés monétaires totalisant 25 716 000 \$ (120 101 000 \$ en 2017).

21. Charges d'exploitation minière

Le tableau suivant décrit les charges d'exploitation minière par nature :

	2018 \$	2017 \$
Fournitures et services d'exploitation et d'entretien	95 555	89 638
Carburant.....	58 005	45 988
Charges au titre des avantages du personnel	31 671	29 246
Réactifs.....	13 992	11 019
Variation des stocks.....	2 698	(7 697)
Moins : Coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte	(51 105)	(44 615)
Total des coûts de production	150 816	123 579
Redevances gouvernementales et taxes de développement	13 393	10 806
Charges d'exploitation minière	164 209	134 385

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

22. Charges administratives

	2018 \$	2017 \$
Corporatif – Charges administratives.....	13 005	11 474
Sites – Charges administratives	2 821	2 595
	15 826	14 069

23. Rémunération fondée sur des actions

Le tableau ci-dessous présente les passifs liés aux régimes d'unités d'actions :

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Partie courante.....	3 311	6 404
Partie non courante.....	2 263	3 138
	5 574	9 542

Au 31 décembre 2018, la valeur totale intrinsèque des passifs liés aux régimes d'unités d'actions pour lesquels les droits de règlement de la contrepartie étaient acquis s'élevait à 3 311 000 \$.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des charges de rémunération fondée sur des actions par type d'unités d'actions :

	2018 \$	2017 \$
UAR (b).....	1 253	2 880
UAD (c).....	36	248
UAP (d).....	14	98
	1 303	3 226

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des charges (recouvrement) de rémunération fondée sur des actions liées aux unités en circulation et à la variation de la juste valeur du prix de l'action :

	2018 \$	2017 \$
Charge liée aux unités en circulation	3 130	4 061
Recouvrement lié à la variation de la juste valeur du prix de l'action.....	(1 827)	(835)
	1 303	3 226

a) Options

La Société a établi deux régimes d'options sur actions pour ses employés, administrateurs, dirigeants et consultants, ainsi que ceux de ses filiales, soit le régime initial et le régime de 2010. Les actionnaires de la Société ont adopté le régime de 2010 à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2010. Le régime de 2010 est similaire au régime initial, mais il prévoit, entre autres choses, une durée des options de cinq ans plutôt que de dix ans comme il était prévu aux termes du régime initial.

Le prix de l'option doit être acquitté intégralement à l'exercice de l'option. Les options peuvent être exercées durant le délai qu'aura spécifiquement établi le conseil d'administration, délai qui peut varier, sans toutefois excéder 10 ans à compter de la date d'attribution dans le cadre du régime initial.

23. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Options (suite)

Depuis l'adoption du régime d'UAD telle que définie dans le point c) de cette note, aucune autre option n'a été octroyée ni ne sera octroyée aux termes du régime initial et du régime de 2010.

Aucune nouvelle option n'a été émise en faveur d'administrateurs de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (aucune en 2017). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux régimes d'options sur actions était nulle (montant nul en 2017).

Les options octroyées aux employés, aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants aux termes des régimes sont détaillées dans le tableau suivant :

(en milliers, sauf le prix d'exercice moyen pondéré)	2018			2017		
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$		Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	
Solde au début de l'exercice	2 151	2,48	(3,11 \$ CA)	2 398	2,42	(3,25 \$ CA)
Échues	—	—	—	(105)	5,94	(7,45 \$ CA)
Annulées par renonciation.....	(200)	3,45	(4,70 \$ CA)	—	—	—
Exercées	(635)	1,35	(1,85 \$ CA)	(142)	1,80	(2,26 \$ CA)
Solde à la fin de l'exercice.....	1 316	2,59	(3,52 \$ CA)	2 151	2,48	(3,11 \$ CA)
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 316	2,59	(3,52 \$ CA)	2 151	2,48	(3,11 \$ CA)

L'échelle des prix d'exercice des options aux termes des régimes en 2018 est présentée dans le tableau suivant :

(en milliers, sauf le prix d'exercice moyen pondéré par option et la durée de vie résiduelle moyenne)	Options en circulation et exerçables		
	Options en circulation (en milliers)	Durée de vie résiduelle moyenne (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré Prix en \$/option
Échelle des prix d'exercice			
1,03 \$ (1,40 \$ CA) à 1,49 \$ (2,03 \$ CA)	550	0,56	1,44 (1,96 \$ CA)
2,72 \$ (3,71 \$ CA) à 3,45 \$ (4,70 \$ CA)	616	0,84	3,31 (4,51 \$ CA)
3,83 \$ (5,22 \$ CA) à 3,83 \$ (5,22 \$ CA)	150	1,22	3,83 (5,22 \$ CA)
	1 316	0,77	2,59 (3,52 \$ CA)

b) UAR

Selon le régime d'UAR de la Société, des UAR peuvent être accordées aux employés, administrateurs, dirigeants et consultants dans le cadre de leur enveloppe de rémunération à long terme, ces UAR leur permettant de recevoir une rétribution au comptant si les conditions d'acquisition des droits sont respectées. Conformément au régime d'UAR, les UAR accordées peuvent être payables au bout de trois ans, pourvu que les conditions d'acquisition des droits soient remplies à la fin du cycle de performance. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAR pour lesquelles les droits sont acquis à la fin du cycle de performance par le cours de clôture moyen des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédant la fin dudit cycle de performance.

23. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) UAR (suite)

Les activités relatives aux UAR pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'UAR
En circulation au 1 ^{er} janvier 2017	4 483 000
Attribuées en vertu du régime de 2017.....	968 000
Unités acquises et payées.....	(1 678 000)
Annulées par renonciation.....	(31 000)
En circulation au 31 décembre 2017	3 742 000
En circulation au 1 ^{er} janvier 2018	3 742 000
Attribuées en vertu du régime de 2018.....	1 434 000
Unités acquises et payées.....	(1 696 000)
Annulées par renonciation.....	(333 000)
En circulation au 31 décembre 2018.....	3 147 000

Un total de 1 033 000 UAR dont les droits sous-jacents étaient acquis au 31 décembre 2018 a été réglé pour une contrepartie en trésorerie de 2 194 000 \$ en janvier 2019.

c) UAD

Le régime d'UAD est un régime d'intéressement à long terme non dilutif auquel les employés, y compris les hauts dirigeants, les administrateurs et toute autre personne désignée par la Société, peuvent participer. Les UAD sont payables en trésorerie. Conformément au régime d'UAD, après que le participant cesse de siéger au conseil ou d'être employé ou mandaté par la Société, une date de rédemption est proposée par le participant conformément aux modalités du régime d'UAD (la « date de rédemption »). La valeur de rédemption de chaque UAD détenue par le participant est déterminée en multipliant le nombre d'UAD créditées au participant en question par le prix moyen de clôture des actions ordinaires de la Société dans les cinq jours de séance précédant la date de rédemption.

Les activités relatives aux UAD pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'UAD
En circulation au 1 ^{er} janvier 2017	456 000
Attribuées	140 000
En circulation au 31 décembre 2017	596 000
En circulation au 1 ^{er} janvier 2018	596 000
Attribuées	148 000
Payées.....	(180 000)
En circulation au 31 décembre 2018.....	564 000

23. Rémunération fondée sur des actions (suite)

d) UAP

Les UAP sont octroyées dans le cadre du régime d'UAR. Des UAP peuvent être octroyées à des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants dans le cadre de leur enveloppe de rémunération à long terme, ces UAP leur permettant de recevoir une rétribution au comptant si les conditions d'acquisition des droits sont respectées. Les UAP octroyées sont payables après trois ans, pourvu que les clauses d'acquisition des droits applicables aient été respectées à la fin du cycle de performance. Le critère de performance est basé sur le prix de l'action de la Société par rapport à un indice personnalisé regroupant des sociétés comparables. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits sont acquis à la fin du cycle de performance par le prix de clôture moyen des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédant la fin dudit cycle de performance, ajusté selon un facteur lié à la performance, entre 0 % et 150 %.

	Nombre d'UAP
En circulation au 1 ^{er} janvier 2017	239 000
Attribuées	215 000
En circulation au 31 décembre 2017	454 000
En circulation au 1^{er} janvier 2018	454 000
Attribuées	317 000
Annulées par renonciation	(298 000)
En circulation au 31 décembre 2018	473 000

24. Charges financières

	2018	2017
	\$	\$
Intérêt sur la dette à long terme	2 701	—
Charge de désactualisation	933	553
Intérêt sur les passifs liés aux contrats de location-financement	613	—
Amortissement des frais de transaction différés	734	—
Autres	741	756
	5 722	1 309

Capitalisation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt capitalisés et exclus des charges financières comprennent des charges d'intérêt et l'amortissement des frais de transaction différés sur la facilité de crédit avec Macquarie et des charges financières en lien avec les contrats de location-financement.

Projet Boungou

En 2018, avant le début de la production commerciale sur le projet Boungou, le montant des coûts d'emprunt capitalisés s'élevait à 7 930 000 \$ (8 492 000 \$ en 2017).

Projet de développement souterrain à Siou

Durant la période de développement, le montant des coûts d'emprunt capitalisés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 s'élevait à 310 000 \$ (montant nul en 2017).

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

25. Participations ne donnant pas le contrôle

	2018	2017
	\$	\$
Gouvernement du Burkina Faso – 10 % dans SEMAFO Boungou S.A.	1 763	471
Gouvernement du Burkina Faso – 10 % dans SEMAFO Burkina Faso S.A....	(424)	3 056
	1 339	3 527

26. Résultat par action

	2018	2017
	\$	\$
(en milliers, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)		
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la Société.....	(8 192)	20 036
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	325 478	324 894
Effet dilutif des options ¹	—	572
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	325 478	325 466
Résultat par action	(0,03)	0,06
Résultat dilué par action ¹	(0,03)	0,06

¹ Lorsque la Société comptabilise une perte nette attribuable aux actionnaires de la Société, la perte diluée par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base puisque l'effet des options est antidilutif.

27. Engagements financiers et éventualités

Obligations d'achat

Au 31 décembre 2018, les obligations d'achat totalisaient 2 594 000 \$.

Redevances gouvernementales

Au Burkina Faso, le taux de redevances sur les volumes expédiés est de 3 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or inférieur ou égal à 1 000 \$ l'once, de 4 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or se situant entre 1 000 \$ et 1 300 \$ l'once et de 5 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or supérieur à 1 300 \$ l'once.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société était assujettie à des taux de redevances de 4 % et de 5 % (4 % et 5 % en 2017), dont le calcul s'est fait en utilisant la valeur au marché de détail des onces d'or vendues au moment de leur livraison. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des redevances gouvernementales de 12 729 000 \$ (10 806 000 \$ en 2017) ont été payées au gouvernement du Burkina Faso. Ceci exclut tous les montants payés durant la construction de la mine Boungou en 2018, lesquels ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles.

Taxe de développement communautaire

La Société est assujettie à une taxe de développement communautaire de 1 % sur les revenus de la mine Boungou. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la taxe de développement communautaire à la mine Boungou s'est élevée à 664 000 \$ (montant nul en 2017), ce qui exclut tous les montants payés durant la construction de la mine Boungou en 2018, lesquels ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles.

Redevances sur les revenus nets d'affinage (« NSR ») et participations aux bénéfices nets (« NPI »)

La Société est assujettie à des redevances NSR de 1 % à 1,5 % sur différentes propriétés d'exploration. Les redevances NSR n'entreront en vigueur que lorsque la Société entrera en production commerciale. La Société est aussi assujettie à des NPI de 0,5 % à 1 % sur différentes propriétés d'exploration.

Éventualités

Taxe sur le prélèvement de l'eau

Le 15 octobre 2015, la Société a reçu une facture à l'égard d'une taxe sur le prélèvement de l'eau de 3 916 000 \$ (2 244 166 000 FCFA). La Société est exonérée de cette taxe en vertu de la convention minière pour la mine Mana, aux termes des clauses de stabilité fiscale. Conséquemment, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018. La Société défend vigoureusement sa position auprès de l'Agence de l'eau.

Paiements minimums exigibles en vertu de contrats de location

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats de location simple en vertu desquels elle s'engage à faire des paiements minimums. Au 31 décembre 2018, les paiements minimums futurs à effectuer en vertu de contrats de location simple sont répartis de la façon suivante :

	Moins d'un an \$	Entre un et cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Total
Location d'espaces à bureaux	258	1 111	892	2 261
Autres contrats de location simple	4 127	2 374	—	6 501
	4 385	3 485	892	8 762

28. Informations financières incluses dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie

a) Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	\$	\$
Clients et autres débiteurs	(5 947)	(4 755)
Impôt sur le résultat à recevoir	(3 204)	(3 186)
Stocks	(2 881)	(13 607)
Autres actifs courants.....	(1 284)	(1 581)
Fournisseurs et charges à payer.....	15 622	3 488
Passifs liés aux régimes d'unités d'actions	(5 271)	(5 218)
Provisions	686	166
Impôt sur le résultat à payer.....	—	(5 422)
	(2 279)	(30 115)

b) Informations supplémentaires sur les éléments hors trésorerie

	2018	2017
	\$	\$
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles attribuée aux frais d'exploration et de développement.....	5 810	4 598
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles attribuée aux propriétés minières en développement	5 124	3 845
Effet net de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles attribuée aux stocks	2 854	1 411
Nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations attribuées aux immobilisations corporelles	10 599	3 753
Propriétés minières en développement reclassées aux stocks après le début de la production commerciale à la mine Boungou.....	11 067	—
Variation des comptes créditeurs se rapportant aux immobilisations corporelles ..	(24 226)	27 057
Variation du passif lié aux contrats de location-financement se rapportant aux immobilisations corporelles	9 527	29 050
Amortissement des frais de financement capitalisés	1 588	1 810

c) Informations supplémentaires sur les acquisitions d'immobilisations corporelles

	2018	2017
	\$	\$
Acquisitions d'actifs d'exploration et d'évaluation	(10 344)	(3 854)
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles	(188 396)	(197 492)
	(198 740)	(201 346)

29. Filiales et transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-dessous présente sommairement les informations financières de la Société relatives à ses filiales SEMAFO Boungou S.A. et SEMAFO Burkina Faso S.A. au Burkina Faso, qui ont des participations ne donnant pas le contrôle significatives. Les montants présentés pour les filiales sont basés sur ceux qui figurent dans les états financiers, avant les éliminations intra-groupe.

SEMAFO Boungou S.A.

État de la situation financière résumé de SEMAFO Boungou S.A. avant les éliminations intra-groupe

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle.....	10 %	10 %
Actifs courants	55 214	22 379
Passifs courants		
Autres passifs courants	34 611	34 092
Passifs courants intra-groupe	259 142	192 906
Total des passifs courants.....	293 753	226 998
	(238 539)	(204 619)
Actifs non courants	298 270	231 684
Passifs non courants	37 381	22 351
	260 889	209 333
Actifs nets	22 350	4 714

État du résultat résumé de SEMAFO Boungou S.A. avant les éliminations intra-groupe

	2018 \$	2017 \$
Produits	66 966	—
Résultat net et résultat global	17 634	4 714
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	1 763	471
Dividendes payés à la participation ne donnant pas le contrôle.....	—	—

Le cumul de la participation ne donnant pas le contrôle dans SEMAFO Boungou S.A. s'établissait à 2 234 000 \$ au 31 décembre 2018 (471 000 \$ au 31 décembre 2017).

Flux de trésorerie résumés de SEMAFO Boungou S.A. avant les éliminations intra-groupe

	2018 \$	2017 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.....	49 714	(777)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	60 689	131 545
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(111 469)	(113 669)

29. Filiales et transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (suite)

SEMAFO Burkina Faso S.A.

État de la situation financière résumé de SEMAFO Burkina Faso S.A. avant les éliminations intra-groupe

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	10 %	10 %
Actifs courants	238 001	233 871
Passifs courants	45 280	44 725
	192 721	189 146
Actifs non courants	272 465	274 041
Passifs non courants	46 371	40 123
	226 094	233 918
Actifs nets	418 815	423 064

État du résultat résumé de SEMAFO Burkina Faso S.A. avant les éliminations intra-groupe

	2018 \$	2017 \$
Produits	229 713	258 993
Résultat net et résultat global	(4 248)	30 564
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	(424)	3 056
Dividendes payés à la participation ne donnant pas le contrôle	—	—

Le cumul de la participation ne donnant pas le contrôle dans SEMAFO Burkina Faso S.A. s'établissait à 30 187 000 \$ au 31 décembre 2018 (30 611 000 \$ au 31 décembre 2017).

Flux de trésorerie résumés de SEMAFO Burkina Faso S.A. avant les éliminations intra-groupe

	2018 \$	2017 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	70 824	85 426
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 966	(80 160)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(66 065)	(69 145)

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

30. Transactions entre parties liées

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, les cadres dirigeants et l'équipe de direction. Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants :

	2018	2017
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme.....	3 353	2 988
Rémunération fondée sur des actions.....	927	2 229
	4 280	5 217

La Société prévoit le versement de prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle aux membres clés de la direction. Ainsi, s'il avait été mis fin à leur emploi le 31 décembre 2018, la Société aurait engagé des charges liées à ces prestations d'environ 6 395 000 \$ (3 068 000 \$ en 2017).

31. Information sectorielle

La Société exerce ses activités d'exploration et d'exploitation au Burkina Faso. Les secteurs opérationnels présentés rendent compte de la structure de gestion de la Société et de la manière dont le principal décideur opérationnel de la Société évalue la performance commerciale. La Société évalue la performance de ses secteurs opérationnels principalement en fonction du résultat opérationnel, comme le montrent les tableaux qui suivent.

	2018				
	Boungou, Burkina Faso	Mana, Burkina Faso	Autres explorations	Corporatif et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits – Ventes d'or.....	66 966	229 713	—	—	296 679
Charges d'exploitation minière.....	21 902	142 307	—	—	164 209
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.....	21 742	81 626	—	390	103 758
Charges administratives	186	2 635	—	13 005	15 826
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative	331	931	—	—	1 262
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	1 303	1 303
Résultat opérationnel	22 805	2 214	—	(14 698)	10 321
Immobilisations corporelles	438 461	299 864	42 246	1 489	782 060
Total de l'actif.....	496 769	425 700	44 162	67 644	1 034 275

	2017				
	Boungou, Burkina Faso	Mana, Burkina Faso	Autres explorations	Corporatif et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits – Ventes d'or.....	—	258 993	—	—	258 993
Charges d'exploitation minière.....	—	134 385	—	—	134 385
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.....	—	94 357	—	365	94 722
Charges administratives	—	2 595	—	11 474	14 069
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative	166	931	—	—	1 097
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	3 226	3 226
Résultat opérationnel	(166)	26 725	—	(15 065)	11 494
Immobilisations corporelles	367 382	302 831	31 580	1 548	703 341
Total de l'actif.....	393 917	435 655	33 288	165 503	1 028 363

31. Information sectorielle (suite)

Les produits de la Société proviennent d'un raffineur. La Société ne dépend pas économiquement d'un nombre limité de clients pour la vente de l'or puisque l'or peut être vendu par l'entremise de nombreux négociants de matières premières partout dans le monde.

32. Événement subséquent

Le 11 février 2019, SEMAFO a annoncé la signature d'une lettre d'intention non exécutoire avec Savary Gold envisageant l'acquisition par SEMAFO de la totalité des actions ordinaires en circulation de Savary Gold (les « actions de Savary ») qui n'étaient pas encore détenues par SEMAFO (la « transaction proposée »).

Selon les modalités de la lettre d'intention, toutes les actions de Savary émises et en circulation seront échangées sur la base de 0,0336 action ordinaire de SEMAFO (chaque action entière, une « action de SEMAFO ») pour chaque action de Savary (le « ratio d'échange »). Le ratio d'échange implique une contrepartie de 0,10 \$ CA par action de Savary, en se basant sur le cours de clôture des actions de SEMAFO à la Bourse de Toronto (le « TSX ») le 8 février 2019. Ceci représente une prime de 100 %, en se basant sur le cours de clôture des actions de Savary à la Bourse de croissance TSX le 8 février 2019. La valeur de la transaction proposée (en excluant la participation existante de SEMAFO de 15,5 %) serait d'environ 22,7 millions \$ CA sur une base monétaire pleinement diluée, ce qui représente une dilution de 2,2 % pour les actionnaires de SEMAFO. La lettre d'intention prévoit le droit exclusif, jusqu'au 11 mars 2019, de conclure des ententes définitives. La signature de toute entente définitive est conditionnelle, entre autres choses, à ce que tous les membres de la direction de Savary Gold, les membres de son conseil d'administration et certains actionnaires clés détenant collectivement 29,3 % des actions de Savary signent des accords de soutien en parallèle aux ententes d'acquisition définitives selon les modalités décrites ci-dessus.